

**8%**  
WOOD GUNDT  
692-4200  
**4 ANS**  
25 000 \$ minimum  
**GARANTI**  
Taux sujet à modification

**PRIX D'EXCELLENCE DE LA CULTURE 92 FRANÇOIS BERNIER**  
MUSICIEN  
PRIX DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL CONSEIL DE LA CULTURE

MARDI 8 DÉCEMBRE 1992

QUÉBEC, 96<sup>e</sup> ANNÉE, NO 339  
44 PAGES, 3 CAHIERS + 1 TABLEAU

LIVRAISON À DOMICILE (7 JOURS) 3.50 T.P.S. 0.24 4.04 T.V.Q. 0.30

MONTRÉAL - OTTAWA 60c Plus T.P.S. T.V.Q.

50c Plus T.P.S. T.V.Q.

LE SPORT



**Joe Sakic met fin à la léthargie**

Grâce à deux buts de Joe Sakic, les Nordiques ont mis fin à une série de quatre revers d'affilée. Mats Sundin a amassé deux points pour prolonger sa série à 29. **S-3**

**Conflit de travail en vue dans le baseball majeur**

Les propriétaires d'équipes ont voté 15-13 en faveur de la réouverture du contrat de travail des joueurs. Cette décision met en péril le début de la saison 1993. **S-7**

LA RÉGION

**Les boîtes postales n'ont pu être installées à St-Clément**

Le comité de survie qui occupe le bureau de poste de Saint-Clément a réussi à empêcher la société d'État d'installer la série de boîtes postales. **B-1**

LE QUÉBEC

**Béland se porte à la défense de la loi 178**

Le président du Mouvement Desjardins, Claude Béland, exhorte le gouvernement Bourassa à ne pas rouvrir le dossier de la langue au Québec. **A-4**

L'ÉCONOMIE

**Les taux d'intérêt chutent de 0,25%**

Les grandes banques ont abaissé leur taux privilégié à 8,75 % pour amorcer, selon des économistes, une longue série de réductions des taux d'intérêt. **B-8**

LE MONDE

**La violence religieuse cause plus de 200 morts en Inde**

La destruction d'une mosquée par des fanatiques hindous, en Inde, a provoqué de violentes réactions qui font craindre une guerre religieuse générale. **A-9**

LA MODE

**J.-B. Laliberté: 125 ans dans la fourrure**

J.-B. Laliberté est le seul commerce qui a survécu à l'invasion des grands magasins et des centres commerciaux dans le quartier Saint-Roch. **C-1**

L'ÉDITORIAL

**Le compromis de Paradis: économie ET environnement**

Le projet de loi présenté par le ministre de l'Environnement la semaine dernière tente de concilier l'économie et l'environnement. **A-8**

L'INDEX

Annonces classées	C-5 à C-7
Arts	C-3 et C-4
Bridge	C-8
Décès	C-8
Économie	B-4 à B-8
Éditorial	A-8
Horoscope	C-9
La mode	C-1 et C-2
Le monde	A-9 et A-10
Où aller à Québec	C-4
Québec et l'Est	B-1 et B-2
Une place au SOLEIL	B-3

TABLOÏD SPORT	S-1 à S-14
Bandes dessinées	S-15
Ce soir à la télé	S-16
Feuilleton	S-14
Mots croisés / mystère	S-14

LA MÉTÉO

**Aujourd'hui:** Ensoleillé avec quelques nuages. Températures froides. Vents O de 20 à 30 km/h. Max.: -8; min.: -16.



**Demain:** Ensoleillé et froid. Vents OSO de 15 à 25 km/h. Max.: -8; min.: -14.



S-16

# L'Enfant-Jésus déclare la guerre à l'université

Dans une procédure exceptionnelle, l'hôpital de l'Enfant-Jésus vient de demander à la cour d'ordonner à l'université Laval de respecter son contrat d'affiliation en ce qui concerne la formation des médecins résidents et externes en alléguant, notamment, que leur retrait remet en cause la qualité des soins.

par DONALD CHARETTE  
LE SOLEIL

La direction de l'Enfant-Jésus a lancé une véritable bombe hier

lorsqu'elle a demandé à la cour Supérieure d'émettre une injonction interlocutoire pour forcer l'université à maintenir ses jeunes médecins en formation dans l'hôpital.

La requête vise le recteur de l'université, M. Michel Gervais, et le doyen de la faculté de médecine, le Dr. Pierre Potvin, qui est considéré dans la requête comme l'auteur de cette décision.

L'Enfant-Jésus soutient que ce que cherche à faire l'université, c'est de le priver du statut « de centre hospitalier universitaire (CHU) » qu'il possède de-

puis 1956.

Dans sa requête, l'hôpital affirme que les médecins qui proviennent de Laval sont essentiels à son fonctionnement et que le refus de l'université de respecter ses obligations légales va « causer un préjudice sérieux et irréparable à l'hôpital, à son corps médical, aux médecins qui s'y consacrent à l'enseignement, à la société en

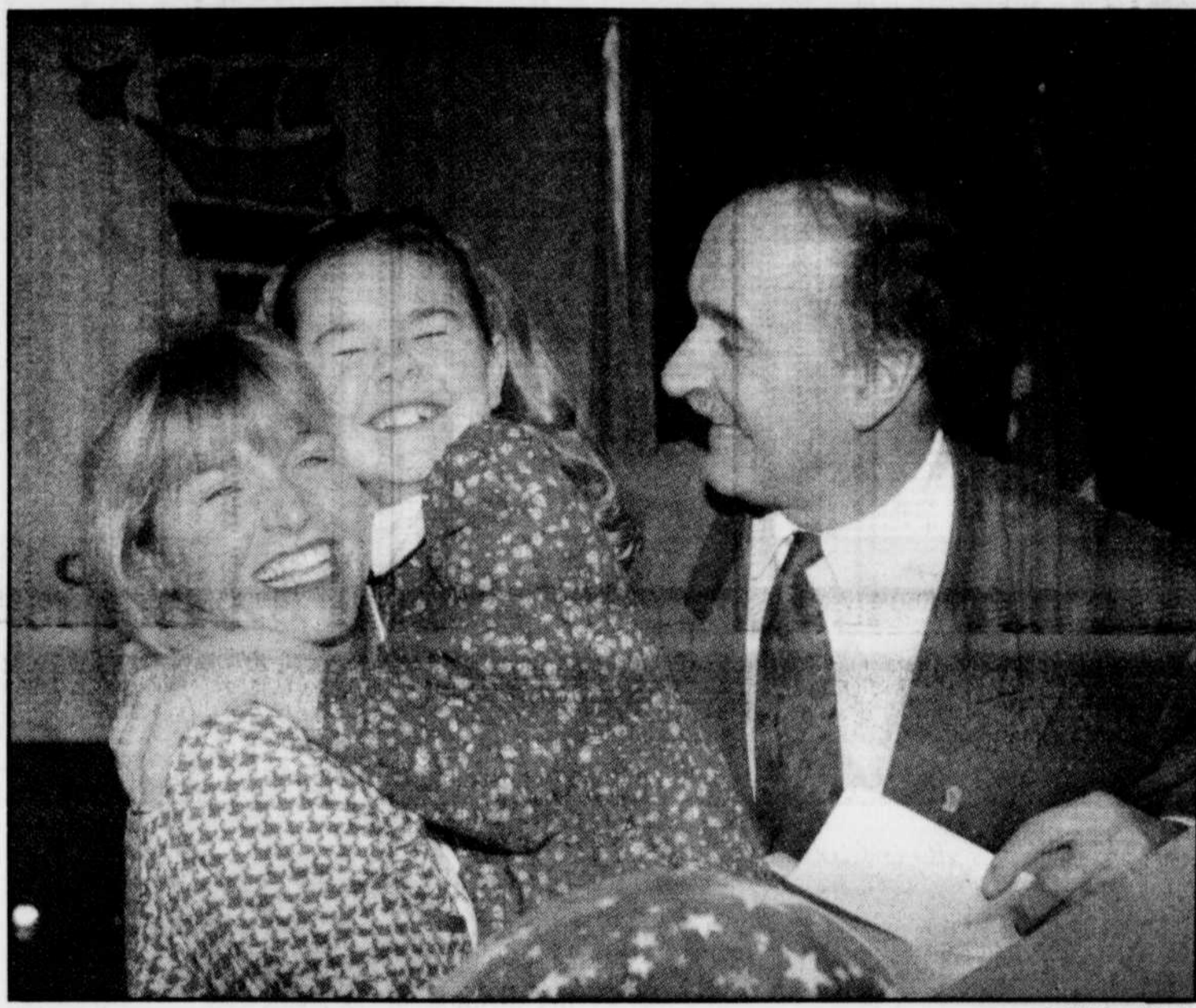
général et aux bénéficiaires de services de santé ». L'Enfant-Jésus, le plus gros centre hospitalier de la région et le deuxième plus grand au Canada, souligne qu'il se retrouve dans l'impossibilité de restructurer adéquatement la garde assurée par les résidents et qui est déterminée des mois d'avance.

De plus, ce désengagement aurait pour effet de remettre en question la vocation de l'hôpital comme institution d'enseignement, d'entraîner le départ de médecins spécialistes provoquant « l'érosion des soins » et de mettre en péril l'ouverture de son unité de traumatologie prévue pour janvier. L'hôpital mentionne en outre qu'on vient d'inaugurer un bloc opératoire de 18 millions \$, qu'un projet d'agrandissement de 45 millions \$ est en cours et qu'un centre de recherche de 11 millions \$ doit être mis sur pied incessamment. Le souci d'une saine administration, selon le document, devrait être de maintenir ces acquis et non de chercher à les transplanter ailleurs.

Ce qui a mis le feu aux poudres c'est la décision de l'université, le 15 novembre, de supprimer l'Enfant-Jésus des stages obligatoires. « En conséquence, quatre disciplines médicales, la médecine interne, la gynécologie-obstétrique, la pédiatrie et la psychiatrie ont été privées d'une partie importante de leur effectif » peut-on lire. Une vingtaine d'externes sont assignés à l'une ou l'autre de ces disciplines pour un total annuel de 240 externes.

La requête en injonction alléguant que l'université ne souhaite pas que l'Enfant-Jésus soit désigné comme « CHU », tout comme certains membres de son conseil d'administration et de la faculté de médecine qui proviennent d'hôpitaux en compétition avec l'Enfant-Jésus. « Les agissements de l'université ne visent qu'à justifier a posteriori les propositions de CHU émanant du doyen Pierre Potvin » et à placer le ministre de la Santé devant un « fait accompli » quand il désignera les centres universitaires en janvier.

## La jeune voix de Québec 2002



Le Soleil, Raymond Laviolette

La skieuse Lucie Laroche serre dans ses bras Sarah Dubord-Gagnon, la voix principale du vidéo préparé par Québec 2002 pour sa présentation devant l'Association olympique canadienne, en présence du vice-président de l'organisation, M. Guy Royer. Sarah a eu dix ans le 5 décembre, jour de la présentation de Québec à Toronto. Plusieurs centaines de personnes ont participé hier soir à un 5 à 7, dans le hangar du Vieux-Port, pour célébrer le choix de Québec comme candidate canadienne pour recevoir les Jeux d'hiver de 2002.

## Commerces ouverts le dimanche Québec adoptera la loi avant Noël

QUÉBEC (PC) — Revenu de la surprise causée par l'attitude agressive du Parti québécois lors du dépôt du projet de loi 59 sur un élargissement des heures d'ouverture des commerces le dimanche, le 26 novembre, le gouvernement est maintenant bien déterminé à faire adopter sa législation d'ici à l'ajournement de Noël.



Gérald TREMBLAY

Le ministre de l'Industrie et du Commerce, Gérald Tremblay, a lancé hier à l'Assemblée nationale le débat en deuxième lecture, l'adoption du principe du projet de loi, en annonçant le retrait de l'article 15 qui prévoyait l'application rétroactive au 29 novembre de la loi.

Cette disposition signifie donc que les 75 commerçants contre qui des plaintes ont été déposées pour avoir ouvert illégalement leur établissement, le dimanche 29 novembre, seront désormais sujets à des poursuites judiciaires. « Le ministère de la Justice aura à décider des

poursuites éventuelles », a indiqué le ministre Tremblay.

De son côté, l'opposition péquiste a juré de livrer une lutte sans merci à cette législation et elle a déjà présenté une motion, hier après-midi, visant à repousser l'adoption finale du projet de loi. Le leader parlementaire Guy Chevrette a en effet suggéré que la Chambre reporte à trois mois l'adoption du projet de loi.

Le gouvernement mettra tout en oeuvre pour arriver à ses fins, y compris la suspension des règles habituelles de procédure et le recours au « bâillon ».

## Comparativement aux grandes villes américaines

# 81% plus de décès avec Urgence-Santé

Le système d'Urgence-Santé à Montréal souffre d'un problème de surmortalité important et la présence de médecins sur les lieux d'un accident ne contribue pas à faire diminuer de façon significative le nombre de décès.

par DONALD CHARETTE  
LE SOLEIL

Selon une étude scientifique qui vient d'être publiée dans le « Journal of Trauma », une revue spécialisée, Montréal a un taux de mortalité de 81 % supérieur à ce qui peut être constaté dans des villes américaines similaires.

L'étude menée par le chercheur John Sampalis du Royal Victoria conclut en effet « qu'un taux supérieur de mortalité significatif sur le plan statistique a été constaté sur notre échantillon ». De plus, « les soins avancés donnés par les médecins sur place n'ont pas permis de réduire le taux de mortalité supérieur ».

**8007 cas étudiés**

L'étude a été menée sur des données datant de 1987 et 1988 à partir de 8 007 cas qui ont été classés en diverses catégories selon la gravité des blessures

mais, au bout de la ligne, le chercheur, qui s'est fait aider dans son travail par des médecins d'Urgence-Santé, retient 335 patients qui ont subi des traumatismes graves.

On y décrit notamment le fonctionnement d'Urgence-Santé avec une infirmière qui prend les appels au 911 et décide, selon les informations obtenues, si la présence d'un médecin est nécessaire. L'étude mentionne que les ambulanciers ne peuvent fournir que des soins de base (immobilisation, oxygène, pansements...) et que ce sont les médecins qui peuvent donner des médicaments ou pratiquer des interventions invasives.

**Présence d'un médecin**

On pousse un peu plus loin cette comparaison entre l'incidence des soins avancés (advanced life support-ALS) et des soins de base (basic life support-BLS) et on affirme que « les résultats démontrent que

la présence d'un médecin qui donne des soins ALS sur le site est associée avec des probabilités plus grandes de décéder qu'avec des patients qui ont reçu des soins BLS sur place ».

Le groupe de M. Sampalis souligne également dans ce rapport l'absence de protocoles d'intervention, le fait que les blessés sont envoyés à l'hôpital le plus proche et que les « communications entre l'hôpital et l'ambulance sont non-existantes ».

En fait, l'étude constitue une critique du système d'Urgence-Santé qui privilégie l'envoi de médecins sur les lieux d'un accident. Selon plusieurs spécialistes consultés il est préférable de désigner des centres de traumatologie régionaux, comme cela se fait aux États-Unis, d'y maintenir des services médicaux spécialisés et d'y transporter, le plus tôt possible, les blessés graves pour augmenter les chances de leur sauver la vie.

Autre texte en page A-3

## Bébé enlevé par sa mère en Estrie

COWANSVILLE (PC) — Les policiers de la Sûreté du Québec (SQ) et ceux de la Sûreté municipale de Cowansville, en Estrie, tentaient hier soir de retracer deux jeunes hommes ainsi qu'une jeune femme qui ont enlevé, à la pointe du pistolet, le bébé de celle-ci à une famille d'accueil qui en avait la garde légale.

Au moment de mettre sous presse, les policiers montaient toujours la garde en des endroits stratégiques du réseau routier de la région, espérant repérer une voiture de marque Dodge Aries 84, de couleur grise, occupée par un jeune homme de 18 ans, sa copine de 17 ans, le frère de celle-ci, âgé de 15 ans, et l'enfant d'un an et demi.

La police affirmait hier soir n'entretenir aucune crainte pour l'enfant même si les ravisseurs étaient armés.

Hier vers 14h50, le jeune homme aurait abordé un automobiliste dans un stationnement public de Waterloo, en Estrie. Lui montrant son arme, un pistolet 9mm, il aurait pris la route avec le propriétaire de la voiture avant de l'en

faire descendre, quelques minutes plus tard. L'homme a aussitôt prévenu les policiers.

Vers 16h00, le jeune suspect, accompagné de son amie et de l'adolescent, se serait rendu à une résidence de Cowansville, où le bébé de sa copine était gardé en foyer d'accueil depuis environ deux semaines. La mère naturelle souhaitait vraisemblablement retrouver son enfant.

A la suite d'une discussion d'une durée de quelque 30 minutes, le jeune homme aurait encore une fois exhibé son arme pour forcer la famille d'accueil à remettre le bébé à sa compagne. Le trio se serait alors enfui avec l'enfant.

Les ravisseurs auraient laissé entendre qu'ils prenaient la direction d'une autre province.

### En Bref

#### ■ Chauffeur d'autobus blessé

PORTNEUF — Le chauffeur d'une camionnette a été blessé grièvement hier matin vers 7 h 10, lorsque son véhicule a heurté de plein fouet un autobus scolaire. L'accident est survenu sur la rue du Collège à Saint-Raymond de Portneuf. Trois écoliers d'âge primaire ont subi des blessures très légères lors de l'impact. La collision est survenue lorsque le conducteur de la camionnette qui suivait un autre véhicule a dû effectuer un virage sec vers la gauche. L'autobus qui arrivait en sens inverse n'a pu éviter le face-à-face.

#### ■ Tuée dans un accident

QUÉBEC — Un accident impliquant trois véhicules a fait une victime hier matin vers 7 h 05 sur la route 175, dans la réserve faunique des Laurentides, à la hauteur du kilomètre 164. Mme Henriette Tremblay, âgée de 36 ans de Delisle au Saguenay-Lac-St-Jean, a perdu la vie lorsqu'un véhicule qui tentait un dépassement a accroché deux autres voitures, ce qui a occasionné un tête-à-queue dans lequel a péri Mme Tremblay. Trois autres personnes ont été blessées, dont une grièvement, dans l'accident.



### La guerre des Balkans à Toronto

Le conflit des Balkans s'étend maintenant jusque dans la région de Toronto, où une fête de Noël multiculturelle, à North York, a dégénéré en une dispute entre des Macédoniens et des Grecs. Ces derniers ont mal pris le déploiement du drapeau de la république de Macédoine sous prétexte que le gouvernement d'Athènes ne reconnaît pas cette dernière.

## Les pompiers à temps partiel démissionnent à St-Nicolas

SAINT-NICOLAS - Les 22 pompiers à temps partiel de la ville de Saint-Nicolas ont remis leur démission de même que leur téléavertisseur aux membres du conseil municipal, lors de la séance d'hier soir.

LE SOLEIL

C'est pour protester contre l'embauche à temps plein du nouveau directeur des pompiers, M. Louis Bigué, que les pompiers à temps partiel ont procédé à ce moyen de pression. Selon leur porte parole, M. François Lefebvre, la ville avait procédé à l'affichage d'un concours pour le recrutement d'un di-

recteur des pompiers à temps partiel, au printemps dernier. Or, sans avertissement, la ville a procédé à la nomination d'un directeur à plein temps hier soir.

« Avec une population de 7 600 personnes la ville n'a pas les moyens de se payer un directeur des pompiers à temps plein », a déclaré M. Lefebvre au Soleil. Il ajoute que son groupe n'est pas

d'accord avec la procédure choisie par la ville pour procéder au recrutement. « Le concours aurait dû être ouvert à l'interne parce qu'il y a des candidats valables pour ce poste ».

M. Lefebvre prétend que les municipalités avoisinantes sont prêtes à assurer la relève si un incendie se déclarait sur le territoire de Saint-Nicolas.

M. Louis Bigué qui est l'ancien directeur des incendies de la municipalité de Beaumont remplacera le directeur à temps partiel intérimaire, M. Conrad Gosselin.

## Photos porno: le fonctionnaire congédié par Cannon

QUÉBEC — Un employé du gouvernement du Québec, Jules Rochon, a été congédié à la suite des allégations selon lesquelles il aurait utilisé l'équipement photographique du gouvernement pour réaliser des photos pornographiques. C'est ce qu'a annoncé hier le ministre des Communications, M. Lawrence Cannon.

LE SOLEIL

Directeur des services audiovisuels et des expositions pour le ministère des Communications, Rochon a été accusé de vol, fraude et abus de confiance. Son enquête préliminaire a été fixée en janvier.

Selon le rapport, les photographies servaient à des fins personnelles et n'ont pas été mises en circulation parmi le personnel gouvernemental.

Les accusations ont été portées à la suite d'une plainte d'un employé du gouvernement. Une enquête interne a été ordonnée afin de s'assurer que d'autres fonctionnaires gouvernementaux ne soient impliqués dans de semblables activités.

M. Rochon est celui-là même qui avait fondé le Centre de documentation photographique du ministère des Communications dont le but est de conserver des documents photographiques sur tous les sujets reliés à la vie du Québec.

**LA QUOTIDIENNE**  
tirage du 07-12-92  
8-2-4  
5-0-4-2



magasinez ce soir jusqu'à 21 h 00, horaire d'ouverture du lundi au vendredi de 9 h 30 à 21 h 00, samedi et dimanche de 9 h 30 à 17 h 00



Le cardigan gansé satin 59.95  
dans la boîte simons, cardigan laine d'agneau et angora, maille torsadée, col et manchettes en satin blanc, boutons dorés. noir, forêt, rouge, marine. chandails contemporaine®



Le chemisier soie paisley 59.95  
offrez un superbe chemisier en pure soie lavée au toucher peau de pêche, en imprimé paisley ou en différents motifs abstraits aux coloris variés. p.m.g. sport contemporaine®

la maison  
**simons**  
PLACE STE-FOY GALERIES DE LA CAPITALE VIEUX QUÉBEC

## LA TROIS

## LE SOLEIL

## Accusé de fraude

## Le député Maurice Tremblay blâme la GRC pour son procès



Le député de Lotbinière se cache derrière des documents lors de son arrivée à la cour provinciale de l'Ontario, hier.

OTTAWA (PC) — Le député conservateur de Lotbinière, Maurice Tremblay, s'est dit « personnellement convaincu », hier, qu'il existe un « lien » entre les critiques qu'il a jadis faites de la GRC et les accusations de fraude qui pèsent contre lui.

Contre-interrogé par l'avocat de la Couronne, au cours de son procès en Cour de l'Ontario, le député a rappelé qu'il a siégé, il y a quelques années, au comité parlementaire qui a révisé la loi régissant le Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS).

À cette occasion, a-t-il dit, il a critiqué le SCRS et la GRC, qui était chargée des questions de sécurité avant la création du SCRS.

L'accusé a reconnu, cependant, qu'il ne possède aucune preuve de l'existence d'un lien entre ces critiques et l'accusation d'avoir fraudé la Chambre des communes.

Selon la Couronne, Tremblay, qui est âgé de 48 ans, se serait servi d'un montant de 5000\$, inscrit au budget de son bureau, pour payer un voyage à Acapulco, en 1988, à trois membres de son association de comté et à leurs épouses.

Le député aurait signé six contrats pour du travail dans sa circonscription qui, l'accuse-t-on, n'aurait jamais été fait. L'accusé soutient, quant à lui, que le travail a réellement été fait et que ceux qui l'ont fait sont allés en voyage avec le fruit de leur travail.

L'avocat de la Couronne, Me André Marin, a fait remarquer que les renseignements que l'accusé a payés auraient pu être obtenus gratuitement en consultant la liste électorale. Le député a rétorqué qu'il avait obtenu plus de détails que ceux qui étaient connus du public.

Les avocats de la couronne et de la défense doivent prononcer leurs plaidoiries demain et les 12 jurés commenceront leurs délibérations après les remarques du juge qui suivront.

## Urgence-Santé pourrait sauver encore plus de vies humaines

Selon M. Sampalis, l'auteur de l'étude sur la surmortalité à Urgence-Santé, on pourrait sauver des vies en améliorant le système de soins pré-hospitaliers.

par DONALD CHARETTE  
LE SOLEIL

Ces données, affirme-t-il en entrevue téléphonique, ne signifient pas que « 81 % plus de gens meurent mais bien qu'il y a des gens qu'on pourrait sauver et on ne le fait pas ». Il insiste sur deux points: la mise sur pied de centres de traumatologie et le fait que l'on met trop de temps avant d'amener les blessés dans un centre hospitalier.

Par ailleurs, un des co-auteurs, le Dr. Mathias Kalina, responsable des médecins d'Urgence-Santé, atténue un peu les conclusions du rapport en disant qu'on a comparé Montréal aux villes les plus performantes aux États-Unis. « On s'est comparé aux meilleures. L'étude dit que l'on est moins bon que les meilleures, c'est tout ».

Il fait valoir que les ambulanciers sont moins bien formés ici qu'au Canada ou aux

États-Unis, qu'il y a un retard dans l'organisation des soins mais que l'on est en train de les rattraper.

« L'étude constate qu'il y a du retard mais ce n'est pas troublant. Ça le serait s'il ne se faisait rien ».

M. Kalina qui dirige 150 médecins, dont 75 à temps partiel, ne croit pas qu'il faille retirer les médecins de la route et les envoyer dans des centres car on « mettrait fin à 11 ans de soins avancés sur le terrain ».

Québec est préoccupé par le problème des soins pré-hospitaliers et a confié au Dr Pierre Fréchette le mandat de revoir le système. Son rapport a été rendu public en juin dernier.

Le ministre de la Santé, Marc-Yvan Côté, a d'ailleurs annoncé la création de ces centres régionaux de traumatologie qui ne sont pas encore en fonction toutefois car ils vont être définis par les nouvelles Régies régionales.

## Un bus scolaire frappe de front une camionnette: dix blessés légers

PONT-ROUGE — Un accident impliquant une camionnette et un autobus scolaire a fait une dizaine de

blessés, vers 7 h hier matin à Pont-Rouge. Les conducteurs des deux véhicules ont dû être transportés au CHUL. Les élèves s'en sont tirés avec des contusions.

par Alain Turgeon  
collaboration spéciale

Le conducteur de la camionnette, M. Maurice Denis, de Pont-Rouge, a été le plus sérieusement blessé. Sa camionnette a absorbé le choc de la collision. La conductrice du minibus de la compagnie Autocar Portneuf, de Saint-Raymond, Mme Juliette Therrien-Sauvageau, a aussi été conduite au centre hospitalier pour y subir des examens.

Huit des élèves qui prenaient place dans le minibus ont subi des contusions et de légères coupures. Un médecin de Pont-Rouge a procédé à des examens sommaires sur les lieux de l'accident. Selon le régisseur du transport scolaire à la Commission scolaire de Portneuf, M. Jacques Beaudry, quelques enfants ont été conduits au CHUL par mesure préventive.

La collision frontale a eu lieu sur la rue du Collège, à Pont-Rouge. Selon le sergent Rénald LaVoie, de la Sûreté du Québec, à Saint-Raymond, les premières constatations démontrent que le conducteur de la camionnette circulant vers le nord a bifurqué sur la voie de gauche pour ne pas emboutir le véhicule qui le précédait avant de percuter le minibus qui transportait les élèves à Québec. Un des véhicules a arraché la galerie d'une résidence après l'impact.

Selon M. Jacques Beaudry, c'est la première fois qu'un tel accident se produit depuis qu'il est en poste, soit au moins quatre ans.

## Le post-mortem référendaire tant attendu n'a pas eu lieu, à Sainte-Foy

SAINTE-FOY — La séance « du lendemain de la veille » qu'une centaine de citoyens attendaient hier soir au conseil de Sainte-Foy n'a pas vraiment eu lieu puisque la mairesse, Mme Andrée P. Boucher, était absente, retenue au chevet de son mari hospitalisé.

par GILLES OUELLET  
LE SOLEIL

Une certaine animation régnait dans la salle autour de 20 h. Des murmures ont été entendus quand le maire suppléant, M. Guy Filion, a excusé la mairesse pour son absence, puis un grand silence a accueilli le motif: l'époux de la mairesse, le dentiste Marc Boucher, a subi hier une deuxième intervention chirurgicale en 8 jours.

Opéré pour une hernie mardi dernier, M. Boucher se trouvait à nouveau sur la table d'opération hier midi, à l'Hôpital du Saint-Sacrement, pour une autre hernie; M. Boucher récupérerait bien, a dit hier soir la mairesse au SOLEIL. Le Dr Boucher est le président de l'Ordre des dentistes du Québec.

En une heure, le conseil a expédié les affaires courantes avant d'en venir aux interventions des membres du conseil et des questions du public.

Le conseiller Gilles Myrand a annoncé que la Coalition des citoyens de Sainte-Foy, dont il a été le porte-parole pendant la campa-

gne référendaire, mettait fin à ses activités. Le conseiller a affirmé qu'il fallait maintenant s'attaquer à l'élaboration d'un projet de construction d'une centrale de police et de pompiers et il a offert sa collaboration à la mairesse et annonçant le dépôt d'une résolution en ce sens en janvier.

Le maire suppléant, M. Filion, a répondu en son nom et celui des autres conseillers du Parti Action Sainte-Foy, qu'une autre proposition (complexe administratif ou centrale de police) ne viendra qu'avec un prochain mandat. « Nous supportons Mme Boucher dans sa vision d'avenir et on va réfléchir avec elle », a déclaré M. Filion.

La conseillère indépendante Céline L. Laflamme, qui a quitté le Parti Action Sainte-Foy le mois dernier a repris son discours contre la campagne de Mme Boucher. Le conseiller Filion a renouvelé sa confiance envers Mme Boucher et le président du conseil, M. Claude Allard, n'a pas permis à Mme Laflamme de faire d'autres interventions malgré certaines tentatives de sa part.

M. Filion a par ailleurs eu à fournir des précisions sur le coût de préparation et de production des quatre éditions du journal municipal « Carrefour » expédiées aux contribuables pendant la campagne référendaire.

Le budget global de cette opération a été de l'ordre de 40 000 \$, a dit M. Filion, en affirmant que la proposition en étant une du con-

seil, il était permis de procéder de cette manière pour informer la population.

Le conseiller Myrand a rappelé qu'il avait demandé mais en vain, au début de la campagne, que la ville mette un budget égal aux deux camps pour qu'ils défendent chacun leur point de vue.

Un citoyen a cherché à savoir quand les conseillers au pouvoir

ont vraiment connu tous les détails du projet de complexe administratif. Après un débat de procédure, des conseillers ont affirmé avoir connu les détails du projet « dans les heures qui ont précédé son dépôt public ».

Enfin, un citoyen a dénoncé « des paroles disgracieuses » prononcées en cours de campagne; le président du conseil a pris note.



La foule voulait discuter avec la mairesse Andrée Boucher, mais une chaise vide, à la table du conseil, témoignait de son impossibilité de se présenter pour des raisons familiales.

UNE VRAIE AUBAINE!

Seulement **7992\$\***

La Geo Metro Berline 4 portes 1992

- Moteur 4 cylindres de 1,3 litre
- Boîte manuelle 5 vitesses
- Suspension indépendante aux 4 roues
- Économie d'essence impressionnante
- Garantie GM TOTAL™ de 3 ans ou 60 000 km, sans franchise

\* Taxes et transport en plus. Tous les véhicules GM incluent. Cette offre est d'une durée limitée et ne s'applique qu'aux modèles de base 1992 et de la Série Metro Berline en stock.

**MARLIN** **GEO**  
Chevrolet Oldsmobile inc.

c'est grandement accueillant!

2145, boul. Charest Ouest  
Québec

**688-1212**

DU NOUVEAU ACHAT SPÉCIAL

**STORM COUPÉ**  
3 portes 1992

Prix de détail: 14 800\$

**SPÉCIAL 9 595\$\***

\* Taxes et transport en plus. Tous les véhicules GM incluent. Cette offre est d'une durée limitée et ne s'applique qu'aux modèles de base 1992 et de la Série Storm Coupé en stock.

## LA POLITIQUE



# Béland se porte à la défense de la loi 178

MONTREAL — Le président du Mouvement Desjardins, Claude Béland, exhorte le gouvernement Bourassa à ne pas rouvrir le dossier de la langue au Québec.

par FRÉDÉRIC TREMBLAY  
de la Presse canadienne

Rencontrant quelques journalistes hier à Montréal, après avoir prononcé un discours sur le thème de l'immigration, à l'invitation de Forum, un organisme cherchant à tisser des liens au Québec entre les communautés culturelles et le

milieu des affaires, M. Béland a dit ne pas voir pourquoi « on remettrait en cause » la loi 178 sur l'affichage.

« Je pense que la règle qu'on s'était donnée était une bonne règle. Elle aidait à tout point de vue, sur le plan du tourisme, sur le plan de la communication. Je crois qu'on avait fait de bons

pas », a déclaré le président du Mouvement Desjardins.

Quant à la loi 101, M. Béland se fait encore plus percutant.

« C'est l'un de nos acquis les plus glorieux », a-t-il lancé, jugeant que le premier ministre Bourassa ferait une erreur grave en retirant le couvercle de cette boîte de Pandore.

Samedi, à Saint-Hyacinthe, le premier ministre Bourassa a indiqué, en marge d'une rencontre de l'exécutif du PLQ, qu'on « doit

constater une certaine évolution favorable de la société québécoise à certains assouplissements » dans le dossier linguistique.

M. Bourassa avait refusé de préciser la nature de ces assouplissements possibles.

## Risque

Claude Béland considère que de tels assouplissements aux lois 178 et 101 pourraient mettre en péril la survie du français au Québec.

« Quand on fait des sondages

chez nos gens (membres de Desjardins), c'est clair qu'on n'est pas prêt à prendre le risque de perdre notre langue au nom de je ne sais trop quel principe », a-t-il argué.

M. Béland, se référant alors plus spécifiquement à la loi 101 (qui régit notamment l'usage de la langue française au travail et en milieu scolaire), juge qu'il est im-

périeux que les immigrants qui choisissent le Québec comme terre d'accueil adoptent le français.

« Il faut faire savoir qu'ici, c'est une terre d'accueil française. La langue de communication est le français et ceux qui viennent doivent accepter cette règle du jeu, ça m'apparaît essentiel », a plaidé le président du Mouvement Desjardins.

## Selon le Parti québécois

### Il faut mettre les énergies sur la crise économique plutôt que sur la langue

QUEBEC — L'opposition péquiste estime que le gouvernement du Québec doit consacrer ses énergies à solutionner la crise économique plutôt que de s'engager dans un débat sur la langue.

par PIERRE APRIL  
de la Presse canadienne

Hier, au cours de la période de questions-réponses en Chambre, la porte-parole du Parti québécois en matière linguistique, Mme Jeanne Blackburn, s'est demandée s'il est vraiment opportun d'ouvrir « le névralgique débat sur la langue, alors qu'au lendemain du référendum, le premier ministre s'était engagé à consacrer toutes les énergies à une relance économique ».

En l'absence du chef du gouvernement, Robert Bourassa, c'est la vice-première ministre, Mme Lise Bacon, qui a relevé la question en se disant « ébahie de voir que la députée de Chicoutimi est surprise que nous suivions le chemin qu'elle nous a tracé pour qu'il y ait des assouplissements à la Loi 101 ».

Mme Bacon faisait allusion à une réflexion entreprise par les dirigeants du Parti québécois qui ont commencé à s'interroger sur l'opportunité d'assouplir les lois linguistiques advenant l'accession du Québec à la souveraineté et dont certains aspects ont été publiés il y a une dizaine de jours.

« C'est elle-même (Mme Blackburn) qui nous a montré le chemin, a souligné Mme Bacon, et parce qu'on en parle nous-mêmes, elle n'est pas contente. C'est surprenant. »

Après avoir rappelé que « notre réflexion s'inscrit dans le cadre d'un Québec souverain », Mme Blackburn s'est interrogée à savoir si cette décision du Parti

libéral de relancer le débat un an avant le temps n'était pas une façon de faire oublier ses performances sur le plan économique.

« La vice-première ministre n'estime-t-elle pas, a précisé la porte-parole péquiste, qu'il s'agit d'une mesure de diversion destinée à distraire l'attention de l'échec économique de ce gouvernement puisque la clause dérogatoire touchant la Loi 178 (adoptée en 1988) ne vient à échéance que dans une année? »

Pour sa part, le ministre Claude Ryan, responsable de l'application de la Charte de la langue française, a expliqué qu'il ne voyait rien de mal « d'avoir un débat entre nous » avant l'échéance du 22 décembre 1993.

« Le débat, a-t-il dit, conviendrait-il d'attendre à l'été de 1993 pour l'entreprendre? Est-ce que c'est mieux de l'entreprendre à compter de maintenant pour avoir le temps, justement, de voir tous les côtés, de ne pas céder uniquement à la passion ou au chantage? »

« Nous prétendons, a poursuivi M. Ryan, que c'est beaucoup mieux d'avoir un échéancier raisonnable et sérieux. »

Le ministre a par ailleurs indiqué que cet échéancier sera rendu public prochainement et que le débat sur un éventuel assouplissement des lois linguistiques pourra alors commencer.

Selon des informations recueillies en fin de semaine lors de la réunion du PLQ le gouvernement s'apprête à entreprendre une révision en profondeur de la Loi 101 et non seulement de la Loi 178 sur l'affichage.

## 2 mandataires pour Kanesatake

### Claude Ryan ne croit pas avoir été mis de côté par Robert Bourassa

QUEBEC — Le ministre de la Sécurité publique Claude Ryan ne considère pas la décision du premier ministre Robert Bourassa de nommer deux mandataires pour enquêter sur le climat de plus en plus tendu à Kanesatake (Oka) comme un désaveu de son analyse de la situation et de la façon dont il s'acquitte de sa tâche dans ce dossier.

par PIERRE APRIL  
de la Presse canadienne

La question a été soulevée, hier, à l'Assemblée nationale, par le député péquiste d'Ungava Christian Claveau qui a demandé à M. Ryan « en quoi la situation s'est détériorée au point que le premier ministre prenne soudainement la situation en main ».

« Je pense bien que le premier ministre aura l'occasion de préciser ses intentions là-dessus, a répondu M. Ryan, mais il m'a assuré qu'il a reçu des demandes de certains milieux, en particulier ceux qui gravitent autour du président de la Chambre de commerce (Oka).

« Quelqu'un de son cabinet ira s'enquérir des représentations de ces gens-là, a-t-il soutenu, c'est

tout à fait normal, mais il n'est pas question d'une enquête au sens précis du terme. »

A la mi-novembre, M. Bourassa avait clairement endossé les propos de son ministre de la Sécurité publique (M. Ryan) qui avait alors affirmé que les problèmes vécus à Kanesatake, dénoncés par les porte-parole des commerçants et des résidents, étaient des cas isolés que les médias s'empressaient d'exagérer.

« Quand nous disons que la situation est généralement sous contrôle, a précisé M. Ryan, nous ne soutenons aucunement qu'il n'y a pas de problème. Au contraire, il y en a fréquemment. »



Ryan ne considère pas comme un désaveu la décision de Bourassa

1 semaine seulement

# 6999\$

EXCEL CX 93

**GARANTIE 3 ANS**  
LA PASSION DE LA QUALITÉ  
5 ANS/100 000 KM - GARANTIE GLOBALE  
5 ANS/100 000 KM - ÉLÉMENTS PRINCIPAUX

\* Taxes, transport et préparation en sus  
Photo à titre indicatif.

Aussi, jusqu'à **3200\$** de rabais sur certains modèles 92

## HYUNDAI ASSEMBLE DES VOITURES AU QUÉBEC.

LE PROGRAMME D'ASSISTANCE ROUTIÈRE 24 HEURES HYUNDAI.

Par l'entremise de Club Auto, organisme affilié à la CAA.

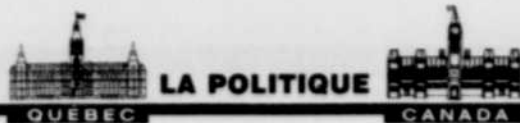
**HYUNDAI**  
On évolue à votre avantage

	559, boul. Saint-Joseph, Québec 623-5471		144, rte Kennedy, Lévis (A 9 minutes des ponts) 833-7140
	2650, Dalton, parc Colbert, Sainte-Foy 654-9292		484, côte Joyeuse, Saint-Raymond 1-800-463-3818
	1905, boul. Henri-Bourassa 522-3738		Route 20, sortie 278 728-4044

L'AMBIANCE  
*Joyeuse* DES FÊTES  
CHEZ HOLT RENFREW

Offrez-lui la toute dernière création de fragrance de Gianfranco Ferré, un mélange d'un raffinement exceptionnel pour la femme élégante, sûre d'elle et d'une personnalité marquée. Puissant et original, Ferré by Ferré incarne à la fois la limpidité et la complexité du célèbre couturier. Voici Parfume pour le sac en flacon 12 ml., 116 S, un des articles de la collection complète Ferré by Ferré en vente exclusivement chez Holt.

**HOLT RENFREW**  
Place Sainte-Foy, 656-6783  
Ouvert aujourd'hui et jusqu'à vendredi de 9 h 30 à 21 h,  
samedi de 9 h 30 à 17 h et dimanche de 9 h 30 à 17 h



# Lucien Bouchard Diminuer le déficit budgétaire à même les fonds de la Défense

MONTREAL — Le chef du Bloc québécois suggère au gouvernement canadien de revoir sa politique canadienne de défense, à la lumière du climat international de détente, afin de consacrer une partie des sommes récupérées à la diminution du déficit budgétaire.

par ROLLANDE PARENT  
de la Presse canadienne

M. Lucien Bouchard a avancé cette suggestion, hier en conférence de presse, après avoir reproché au président du Conseil du patronat du Québec Ghislain Dufour de se contenter de réclamer la réduction du déficit du gouvernement fédéral sans proposer de moyens pour y parvenir.

« J'aurais souhaité que le Conseil du patronat aille plus loin et s'engage dans une démarche de définition plus fine des mesures qui devraient être adoptées », a déclaré M. Lucien Bouchard, à l'issue d'un entretien avec M. Dufour sur les dossiers constitutionnel et économique.

« J'aurais aimé que le conseil

puisse étoffer son exaltation d'un exercice vertueux avec les moyens de le réaliser », a ajouté M. Bouchard.

Cela dit, M. Bouchard a fait valoir que 12 milliards \$ étaient consacrés à la défense et qu'il était temps de procéder à « une véritable révision en profondeur de la mission de l'armée canadienne à la lumière des changements socio-politiques survenus. Si c'est vrai, comme je le pense, qu'on doit mettre l'accent sur les missions de paix, façonnons notre armée en fonction des missions de paix.

« Ça ne prend pas des moyens illimités pour mener des missions de paix. On devrait redéfinir les contours de la mission militaire canadienne de façon à aller chercher des milliards qui seront disponibles et qu'on n'aura pas à aller chercher dans la poche des chômeurs », a soutenu M. Bouchard, faisant ainsi allusion aux modifications annoncées la semaine dernière au programme d'assurance-chômage par le ministre des Finances Don Mazankowski.

« On est d'accord avec la proposition de revoir les dépenses militaires. C'est là qu'il y a le plus

d'argent actuellement », a répliqué M. Dufour.

Ce dernier a toutefois fait remarquer au chef du Bloc québécois qu'il ne pouvait exiger que le CPQ fasse des suggestions « pointues » quant aux endroits où le gouvernement fédéral pourrait diminuer ses dépenses.

« Il ne faut pas nous demander d'être pointu et de dire, par exem-

ple, dans quel programme du ministère des Transports on pourrait faire des compressions de dépenses. Ce n'est pas possible. D'ailleurs il n'y a pas un corps intermédiaire qui fait ça de façon très pointue », a dit M. Dufour.

La semaine dernière, le CPQ avait rencontré des députés conservateurs et libéraux du Québec à Ottawa.



Ghislain Dufour et Lucien Bouchard

# Perrin Beatty Les utilisateurs d'un cellulaire ne réalisent pas à quel point ils sont écoutés

OTTAWA — Tout utilisateur d'un téléphone cellulaire devrait tenir pour acquis que ses conversations sont écoutées et peut-être même enregistrées, a déclaré le ministre des Communications Perrin Beatty.

par DENNIS BUECKERT  
de la Presse canadienne

Plusieurs propriétaires de téléphones cellulaires ne réalisent pas à quel point leurs conversations sont accessibles à des oreilles indiscrettes, a expliqué le ministre en conférence de presse, lundi, après avoir annoncé la création de l'Agence de protection de la vie privée dans les télécommunications.

Des informations commerciales recueillies par l'écoute de conversations téléphoniques pourraient valoir des centaines de milliers de dollars, a fait valoir M. Beatty.

Le ministre n'a pas mentionné les téléphones sans fil, mais des experts disent qu'on peut presque aussi facilement écouter les conversations sur ce type d'appareils que sur des téléphones cellulaires.

De récents scandales politiques, comme celui qui a impliqué la haute fonctionnaire québécoise Diane Wilhelmy, ont été déclenchés par des enregistrements de conversations par téléphones cellulaires. La diffusion de transcriptions d'une conversation au cours de laquelle Mme Wilhelmy critiquait l'attitude du premier ministre Robert Bourassa dans les négociations constitutionnelles a eu un énorme impact sur la campagne référendaire au Québec.

Le ministre estime qu'il y a actuellement 900 000 balayeurs d'ondes (ou « scanners ») en usage au Canada. Il s'agit d'appareils permettant de suivre les conversations sur téléphones cellulaires. C'est presque au-



Perrin Beatty

tant que le nombre de téléphones cellulaires en usage, soit un million.

Selon lui, il est impossible d'interdire les balayeurs d'ondes, parce qu'ils sont aujourd'hui trop largement disponibles sur le marché. Mais il a ajouté que d'autres mesures seront annoncées la semaine prochaine pour pallier à ce problème.

La nouvelle agence, qui inclura des représentants de l'industrie des communications par radio, du gouvernement et des associations de consommateurs, établira des lignes directrices régissant l'usage des nouvelles technologies de communications ayant un impact sur la vie privée des individus.

# Transports: Middlemiss se défend bien de se livrer au favoritisme

QUEBEC — Le ministre délégué aux Transports Robert Middlemiss a admis, hier, en Chambre, que les études d'impact sur les changements annoncés par son collègue Sam Elkas ne sont pas encore complétés et il a repoussé les accusations de favoritisme dans la réallocation des ressources.

par PIERRE APRIL  
de la Presse canadienne

« Toute la question de la restructuration du ministère des Transports a fait l'objet de nombreuses questions, a-t-il déclaré, nous n'avons pas encore terminé l'analyse de l'impact de ce changement dans toutes les régions du Québec. »

Interrogé par le porte-parole de l'Opposition en matière de trans-

ports, M. Jean Garon, le ministre a soutenu que tous les changements prévus « le sont dans une perspective de saine gestion et qu'il n'est nullement question de remettre en cause le développement de quelque région que ce soit par le biais de cette restructuration ».

M. Garon a soutenu que des mesures déjà annoncées par le ministère dans certaines régions prenaient « des allures nettement politiques » alors qu'on prévoit

des fermetures dans certaines circonscriptions représentées par des députés du PQ et des ouvertures dans des circonscriptions libérales.

« Dans un ministère des Transports qui devient de plus en plus un ministère de la voirie du temps du gouvernement Taschereau, a demandé le député de Lévis, est-ce que la décision est prise ou si le ministère est actuellement en consultation? Si elle est prise et définitive, est-ce que le ministre peut déposer les études d'impact sur les emplois et les services? »

M. Middlemiss a rappelé que la décentralisation de 33 000 kilomètres du réseau routier vers les municipalités va coûter 1 250 emplois saisonniers et 500 permanents.

« On cherche des moyens de réduire l'impact, a précisé le ministre délégué, en proposant entre autres des retraites anticipées. C'est pour cela que nous sommes en train de finaliser l'étude. »

Par ailleurs, selon M. Garon, le projet de Loi 57, concrétisant le transfert aux municipalités, mentionne à vingt reprises le mot décret, « ce qui signifie que le ministre ne sait pas où il s'en va sur le plan de la gestion du réseau routier et qu'il agira à la pièce ».

« Tout sera régi par décret, a indiqué M. Garon, et la gestion du réseau sera assujettie aux aléas des pressions et des manoeuvres politiques. »

Dans une analyse du projet de loi, le député a souligné que l'article 30 a pour effet d'exonérer le ministère des Transports de toutes responsabilités envers les automobilistes dont les véhicules seront endommagés par l'état des routes.

M. Garon a suggéré que le Protecteur du citoyen, qui reçoit régulièrement des plaintes à ce sujet, devrait s'opposer à cette disposition du projet de loi.

Il s'est aussi dit surpris d'y retrouver des dispositions sur les péages en rappelant qu'en 1984,

l'opposition libérale avait présenté une motion demandant de les abolir.

« Partant du principe que le législateur ne parle pas pour ne rien dire, a conclu M. Garon, les Québécois doivent s'attendre à la réintroduction des péages, non seulement sur les autoroutes, mais aussi sur les routes du Québec. »

# Les rentes du Québec majorées de 1,8% à compter du 1er janvier

QUEBEC (PC) — Les rentes de quelque 880 000 bénéficiaires du Régime de rentes du Québec seront majorées de 1,8 % à compter du 1er janvier 1993, a annoncé hier le ministre de la Main-d'oeuvre, de la Sécurité du revenu et de la Formation professionnelle, André Bourbeau.

Cette augmentation, qui représente des déboursés additionnels de 69 millions \$ pour la Régie, reflète la hausse de l'indice des prix à la consommation au Canada jusqu'à octobre 1992, a précisé le ministre dans un communiqué.

La rente de retraite maximum à 65 ans atteindra 667,36 \$ par mois en 1993.

Mais si les rentes augmentent, les cotisations des employés et des employeurs au régime augmentent également. A compter de janvier, le taux de cotisation sera porté de 4,8 à 5 %.

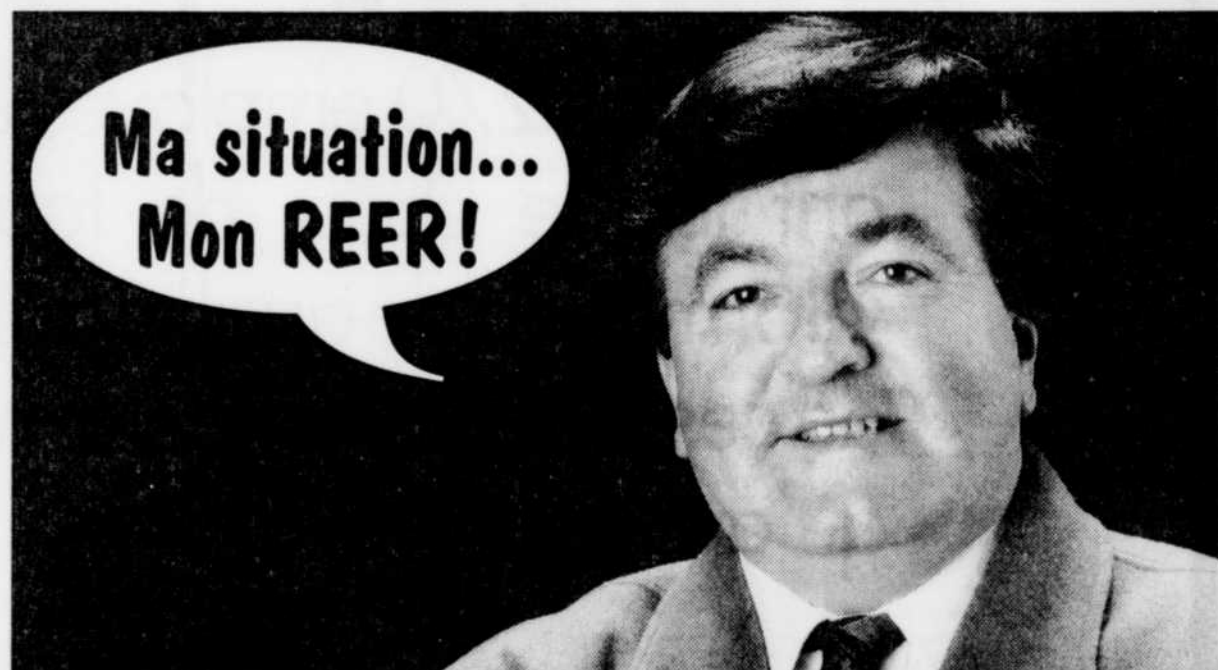
L'augmentation du taux de co-

tisation et la hausse du plafond des gains à 33 400 \$ porteront le maximum des cotisations à 752,50 \$ pour le salarié et à 1 505 \$ pour le travailleur indépendant.

Les rentes de conjoint survivant et d'invalidité seront aussi majorées, et la prestation de décès, payable à la succession, pourra atteindre 3 340 \$.

Au cours de la prochaine année, la Régie des rentes prévoit verser des prestations à plus de 910 000 personnes pour des déboursés de l'ordre de 4,2 milliards \$.

A la fin de l'année 1993, la réserve du Régime sera de 14,4 milliards \$ de dollars.



« Mon conseiller du Trust Prêt et Revenu m'a recommandé de diversifier mes REER pour m'assurer une retraite sans souci. »

### MON CONSEILLER

« Avant de me recommander une stratégie de placement pour mes REER, mon conseiller a pris le temps d'étudier ma situation personnelle. Il m'a aidé à choisir un programme d'investissement qui me fait profiter de la puissance de l'intérêt composé sur un portefeuille diversifié à rendement supérieur, tout en protégeant mon capital. Il maintient un contact avec moi au cours de l'année pour m'informer des échéances de mes titres et pour discuter des options de placement. Grâce à ses conseils, je bénéficie d'une réduction de ma charge fiscale et je me prépare une retraite confortable. »

### MON TRUST

« Trust Prêt et Revenu existe depuis plus de 65 ans et s'est bâti une réputation enviable pour sa saine gestion et son service remarquable. Ses gestionnaires réunissent bon jugement et expérience pour sélectionner des véhicules de placement performants et développer une vaste gamme de plans d'investissement adaptés à chacun. Les conseillers du Trust Prêt et Revenu sont accessibles à l'année longue et je sais que je peux compter sur leur service personnalisé et attentionné. »

**1/4%**  
de boni en décembre  
sur REER dépôt garanti

\*Autre offre boni non applicable  
Nouvelles cotisations ou transferts

Gérard Camiré

## TRUST PRÊT ET REVENU

850, Place d'Youville • 692-1221 Place de la Cité • 652-1221 Carrefour Charlesbourg • 624-1221  
Galeries de la Capitale • 626-1221 Aussi à Chicoutimi, Montréal, Ottawa, Rouyn-Noranda et Trois-Rivières

Une tradition de prospérité

**Financement disponible**

UN MAC POUR LES FÊTES

A l'achat d'un ensemble - Un Mac pour les fêtes - Obtenez Excel 3.0 fr. ou 1 an de garantie supplémentaire pour **49\$**

Plusieurs suggestions cadeaux en magasin!

A partir du 6 décembre  
lun. - ven. 9h00 à 21h00  
sam. 10h00 à 17h00  
dim. 12h00 à 17h00  
Lundi 14 déc. jusqu'à 17h30

**click**

2766 chemin Sainte-Foy  
Sainte-Foy, Québec  
**654 0506**  
440 118ème rue est,  
St-Charles, Québec  
**228 0005**

\*Offre en vigueur jusqu'au 31 décembre 1992 ou épuisement des stocks.  
Spécifier la date d'achat sur la carte de crédit. Excl. taxes.  
Macintosh ou ordinateur de commerce d'Apple Computer Inc.

Mac Classic II 68030 à 16MHz 4Mo RAM disque dur 40Mo	Mac LC II couleur 68030 à 16MHz 4Mo RAM disque dur 40Mo	Mac IIsi Écran couleur Apple (Trinitron 14") 68030 à 20MHz 3Mo RAM disque dur 40Mo
<b>1249\$</b>	<b>1799\$</b>	<b>2649\$</b>
ou disque dur de 80 Mo pour 150\$ de plus.	ou disque dur de 80 Mo et clavier étendu pour 250\$ de plus.	

Concessionnaire autorisé

# JOURNALISTES EN GRÈVE

## 270 EMPLOYÉS ET 40 CADRES TRAVAILLENT QUOTIDIENNEMENT AU SOLEIL

Après plus de 6 semaines de grève des journalistes, Le Soleil est toujours publié et il continuera de l'être malgré la grève, quelle que soit sa durée.

Les 270 employés et les 40 cadres du Soleil ont fait le choix de fournir chaque matin une information de qualité aux lecteurs, et bon nombre de ces lecteurs estiment même qu'elle est meilleure qu'avant la grève.

La légitimité de la grève des journalistes est remise en question tous les jours par les 310 autres employés et cadres du Soleil.

# CETTE GRÈVE EST SANS ISSUE

## LE SOLEIL

## LES INFORMATIONS GÉNÉRALES

En Colombie-Britannique

# La Cour suprême met fin au procès de l'évêque O'Connor

VANCOUVER (PC) — La Cour suprême de Colombie-Britannique a suspendu les procédures hier contre un des plus grands dignitaires de l'Église catholique du Canada à répondre à des accusations d'agression sexuelle et de viol.

l'accusé », a noté le juge Thackray.

La décision du juge Allan Thackray a ainsi mis fin au procès, qui a fait beaucoup de bruit, de l'évêque Hubert Patrick O'Connor.

Le procureur de la défense, Me Chris Considine, avait demandé cette suspension des procédures judiciaires en invoquant le fait que la Couronne avait négligé d'informer la défense d'éléments de preuve.

« On ne peut pas mesurer l'étendue du préjudice causé à l'accusé, mais on ne peut pas dire qu'il n'y a pas eu préjudice contre

Ce dernier a expliqué que ce problème de la présentation de tous les éléments de la preuve aurait pu être évité si le procureur de la Couronne avait fait un effort raisonnable.

Les dites agressions et les dits viols seraient survenus dans les années 1960, alors que Mgr O'Connor était principal du pensionnat pour autochtones St. Joseph.

Deux anciennes travailleuses au pensionnat, qui se trouve près de Williams Lake, en Colombie-

Britannique, à 330 kilomètres au nord de Vancouver, avaient accusé Mgr O'Connor de les avoir violées. Et deux anciennes étudiantes avaient accusé Mgr O'Connor de les avoir agressées sexuellement.

Vendredi dernier, lorsque Me Considine a soumis sa motion pour faire rejeter les accusations, le procureur de la Couronne, Me Greg Jones, a dit que son personnel vérifiait les fichiers informatisés du procureur associé de la Couronne, Me Wendy Harvey, afin de trouver d'autres éléments de preuve que la Couronne aurait négligé de fournir à la défense.

Antérieurement, le juge Thackray avait reproché à Me Harvey de ne pas fournir des éléments de preuves à l'avocat de la défense.

Immédiatement après l'inscription des accusations, Mgr O'Connor avait démissionné de son poste d'évêque de Prince George, diocèse du nord de la Colombie-Britannique comptant 35 000 catholiques, mais il a conservé son rang d'évêque.



Mgr Hubert O'Connor, sortant de la Cour hier, à Vancouver

«The Boys of St. Vincent»

## La série réveille bien des souvenirs

ST-JEAN, T.-N. (PC) — Pendant qu'à Montréal et en Ontario elle tombait sous le coup d'une injonction, ailleurs au pays, la dramatique « The Boys of St. Vincent » a suscité d'innombrables appels d'adultes victimes d'agressions dans leur enfance, et d'autres Canadiens qui ont dit avoir trouvé la série choquante, mais nécessaire.

l'injonction ».

Le réalisateur de la miniserie, le cinéaste montréalais John Smith, attaché à l'Office national du film, a pour sa part été indigné par l'injonction qui a empêché 10 millions de téléspectateurs potentiels de voir sa dramatique et a promis qu'il « n'arrêterait pas avant d'avoir obtenu la levée de

« Combien y a-t-il de victimes qui ont besoin de ce processus thérapeutique? s'est-il demandé lundi, en soulignant qu'il jugeait que l'émission était d'intérêt public. Je veux que ce film soit vu dans le reste du pays. »

« C'est une oeuvre de fiction, a-t-il insisté. Pas un documentaire. »

Meurtrier d'enfants

## Olson caressait un plan d'évasion

KINGSTON (PC) — Clifford Olson, l'auteur d'une série de meurtres d'enfants, vient d'être transféré dans une unité à sécurité « super-maximum » après qu'on eut découvert une clé de menottes dans son rectum.

un poste de radio de Toronto qu'il avait tenté de s'enfuir à sept occasions, et a ajouté qu'il pourrait s'évader « n'importe quand ».

Olson, qui est âgé de 52 ans, était emprisonné au pénitencier de Kingston, en Ontario. Il a été envoyé dimanche au pénitencier fédéral de Prince Albert, en Saskatchewan. M. Jacques Bélanger a indiqué qu'il avait été déplacé à cause de la découverte de la clé, et de son intention avouée de s'évader.

En 1982, il a été reconnu coupable d'avoir assassiné 11 enfants, et condamné à 25 ans de prison, sans possibilité de libération sur parole.

C'est au cours d'un examen médical, à l'hôpital, qu'on a découvert la clé, au moyen d'examen aux rayons-X.

Olson a récemment déclaré à

Réforme scolaire

## Les protestants pour le statu quo

OTTAWA (PC) — L'Association des commissions scolaires protestantes du Québec a soutenu devant la Cour suprême du Canada, hier, que la décision du gouvernement québécois de former les commissions scolaires selon la langue plutôt que la religion viole le droit à l'éducation de la minorité protestante de la province.

maintenu depuis plus d'un siècle. »

« Cette loi est nettement inconstitutionnelle, a affirmé l'avocat de l'association, Me Colin Irving. Il est difficile d'imaginer une mesure législative qui causerait un plus grand préjudice au droit à l'éducation de la minorité protestante que la destruction complète du système scolaire qu'ils ont établi et

La Cour d'appel du Québec a déjà donné raison à la province dans cette affaire, en 1990, mais les commissions scolaires protestantes ont interjeté appel devant le plus haut tribunal du pays, qui l'examinera pendant toute la semaine.

# NOËL

Offrez-lui un cadeau de bon goût de chez BOVET...



Ouvert tous les soirs jusqu'à 21h. Samedi et dimanche jusqu'à 17h

**Pyjamas de flanelle**  
Carreaux dans les tons de bleu ou brun.  
P. à TG. 35\$  
Tailles fortes et élancées jusqu'à 5G;  
40\$

**Robes de chambre.**  
100% coton. Gris / marine.  
Une seule taille.  
110\$  
Tailles fortes jusqu'à 68 po.  
135\$  
Nous avons un vaste choix de plus de 20 modèles à partir de 59,95

...Ou encore un de nos certificats cadeaux!  
En coupures de 25\$, 50\$ ou 100\$



**Pantoufles de cuir.**  
Modèle OPERA ou MULE doublé de peau de porc. Noir, bleu ou bourgogne.  
29,99



**Gilets sans manches.**  
Boutonné, motif texturé.  
2 poches. Gris, bleu, vert ou taupe.  
55\$  
Tailles fortes et élancées jusqu'à 46;  
60\$

**Chemises habillées**  
"LEO CHEVALIER" 14 1/2 à 18 1/2, manches rég. ou longues. 47\$  
Tailles fortes jusqu'à 19 1/2: 49\$  
**Cravates de soie 30\$**  
ou vaste lot sélectionné 2 pour 1



**Gants**  
en cuir d'agneau. Noir ou brun.  
45\$  
Nous avons pour vous différents modèles à partir de 36\$  
**Foulards assortis.**  
De "Christian Dior" en laine / soie réversible à 45\$  
Choisissez parmi une collection à partir de 20\$



**Casquettes.**  
Tissus ou teintes variés, unis ou à carreaux.  
P. à TTG  
à partir de 30\$

**VERRES DE CONTACT**  
**CLINIQUE D'OPHTHALMOLOGIE RICHARD**  
1045, chemin Ste-Foy  
QUÉBEC  
Face Hôpital St-Sacrement  
Gaétan Richard, md  
FRCS(C)  
683-4450

**Bovet**  
Tailles fortes et élancées chez Bovet, Place Ste-Foy seulement.  
\* Galeries de la Capitale 627-5730  
\* Place Ste-Foy 653-6255  
\* Place Fleur-de-lys 522-4057



un choix qui en dit long...

chez **Pierre Robitaille**

Heureux mariage du cristal et du houblon!



De Tchécoslovaquie, le réputé cristal de Bohême se découvre une forme nouvelle dans ces verres à bière sur pied. A la grande joie des connaisseurs, la dégustation de la bière connaît aussi ses heures de raffinement!

Le secret des mélanges parfaits



Toujours à portée de la main, ce pratique batteur électrique pour boissons vous permet de réaliser vos cocktails préférés... Élément essentiel de l'équipement de bar, il offre 2 vitesses de fonctionnement et est muni de piles.

Chambré ou frappé?



Pour les amoureux des bons vins qui ne laissent rien au hasard, voici un ensemble thermomètre et alcomètre présenté dans son étui de liège naturel. Une simple opération vous permettant de mesurer la teneur en alcool, il ne vous reste plus qu'à vérifier si sa température est idéale...

Quand le vin est tiré...



...il faut le boire! Les vins longuement vieillies ont souvent avantage à être décantés. Summum de la perfection et du raffinement, cette carafe à décantation de cristal dont la forme de canard s'orne d'un bec et d'une poignée plaqués argent, saura combler le plus fin connaisseur.

**Tout savoir...**  
Le goût et la couleur du cognac protègent de sa conservation dans des fûts en bois de chêne. Les initiales que l'on trouve sur les bouteilles déterminent le temps de vieillissement en bar: V.O. (Very Old), V.O.P. (Very Old Pale), V.S.O.P. (Very Soft Old Pale) et X.O. (Pour un vieux, vieux Cognac... rien son grand de bon goût!)

boutique **Pierre Robitaille**  
CADEAUX TOUT CHOISIS  
Place Ste-Foy  
Boul. Laurier  
653-7260

## ÉDITORIAL

## Le compromis: économie ET environnement

Le ministre de l'Environnement, M. Pierre Paradis, a déposé, le 3 décembre dernier, le projet de loi 61 qui a comme objectif principal d'assujettir, par voie réglementaire, les grands projets industriels à la procédure d'évaluation environnementale.

Sous réserve de règlements d'application qui n'ont malheureusement pas encore été déposés, la proposition du ministre de l'Environnement semble un bel effort visant à concilier les objectifs environnementaux avec ceux du développement économique.

Depuis son adoption par le gouvernement du Parti québécois, en 1978, la loi sur la qualité de l'environnement assujettit les projets majeurs à une évaluation environnementale comprenant une étude d'impact obligatoire par le promoteur et des audiences publiques par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE). Seuls les projets industriels majeurs échappent jusqu'à présent au BAPE, ce que vient corriger le projet de loi du ministre Paradis.

La procédure actuelle d'audiences publiques comporte plusieurs lacunes que tente de corriger le gouvernement. D'une part, le ministre est obligé de demander au BAPE de tenir des audiences aussitôt qu'il reçoit une demande non frivole d'un citoyen. Cette seule notion de frivolité laisse peu de latitude au ministre. La nouvelle loi donnera plus de responsabilité au ministre et au gouvernement pour juger de la pertinence de tenir ou non des audiences publiques.

Les délais actuels ont également fait l'objet de nombreuses critiques. Pour une route ou une usine d'incinération, l'allongement des délais est gênant mais ne compromet pas un projet qu'il faudra faire, un jour ou l'autre. Les projets privés ont d'autres contraintes.

Lorsque la procédure d'évaluation dure plusieurs années, les conditions du marché se modifient et les investisseurs potentiels risquent de faire faux bond. Il est donc essentiel d'introduire des balises plus strictes pour ne pas bloquer des projets en retardant indûment les décisions sur les permis environnementaux.

Certains groupes verront, à tort, dans ces changements un relâchement, voire une abdication en faveur du développement industriel. La loi ontarienne sera citée en exemple. Cette dernière assujettit, en principe, tous les projets industriels à des audiences publiques.

En pratique toutefois, 18 audiences publiques ont eu lieu depuis 1976, dont 5 seulement sur des projets industriels. Les autres ont été exclus par décision du Conseil des ministres. Il n'est donc pas anormal que le Québec veuille aussi se garder une marge de manoeuvre.

La protection de l'environnement et le développement économique sont classés très hauts dans les priorités de la population. Lorsqu'il y a conflit entre ces objectifs, c'est au gouvernement à trancher; il est élu pour cela. Si le ministre de l'Environnement constate que l'étude d'impact d'un projet industriel soulève des problèmes sérieux pour l'environnement, il n'aura qu'à recommander au Conseil des ministres de tenir des audiences publiques. Ce dernier ne pourra refuser.

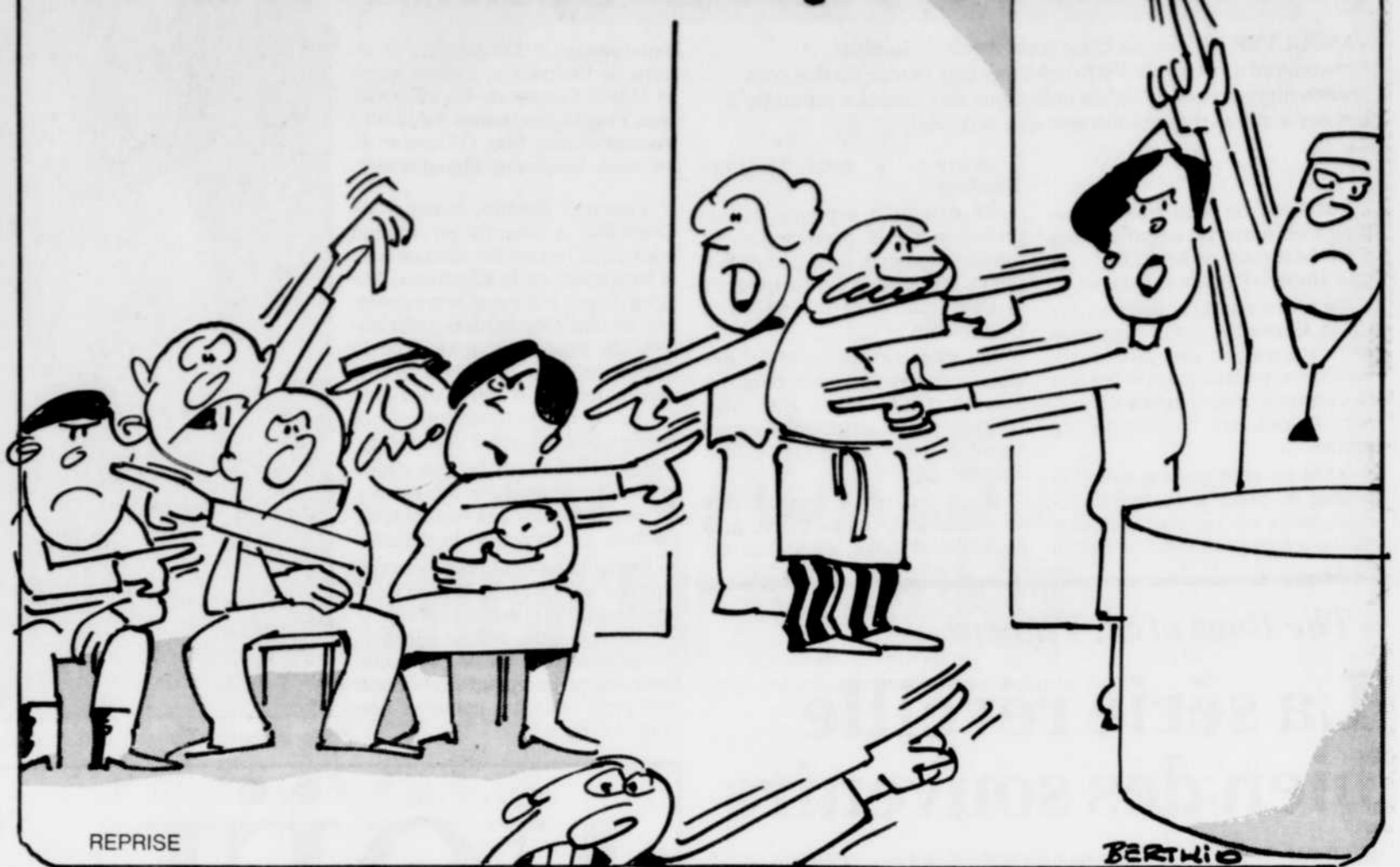
Les intentions exprimées dans le projet de loi du ministre Paradis sont louables. Il reste, toutefois, deux conditions importantes à remplir avant de juger du succès de cet équilibre fragile de l'économie et de l'environnement. Il faudra, d'abord, connaître rapidement les règlements qui conditionnent l'essence même de cette loi. Il faudra également faire une entente avec le gouvernement fédéral pour éviter une nouvelle querelle politico-administrative sur le dos des entreprises.

MICHEL AUDET

## LE SOLEIL

Président du conseil d'administration:  
PIERRE DES MARAIS IIÉditeur adjoint et rédacteur en chef  
J.-JACQUES SAMSONVice-président exécutif:  
DENIS CLICHEPrésident et Éditeur:  
ROBERT NORMANDDirecteur de l'information:  
ANDRÉ FORGUESDirecteur de l'édition:  
MICHEL AUDET

## QUI ABUSE DES SERVICES DE SANTÉ?



REPRISE

BERTINO

## Votre Opinion

## Avec raison, mais...

Lettre adressée à l'éditorialiste  
Raymond Giroux

C'est avec un vif intérêt que j'ai lu votre éditorial du 22 novembre 1992 au sujet de la réouverture du Capitole. Votre propos souligne avec beaucoup de justesse l'importance d'une salle de cette envergure qui, depuis le début du siècle, a profondément marqué la vie artistique de Québec.

Il est, en effet, inadmissible que ce haut lieu de la culture ait été négligé de la sorte par les autorités municipales et, par conséquent, presque complètement abandonné au cours des dernières années.

À l'instar de plusieurs de mes concitoyens, je me réjouis de cette renaissance et, comme vous le faites aussi, je reconnais le travail exceptionnel de tous les artisans qui l'ont si brillamment restauré et de tous ceux qui auront maintenant à l'animer dans le respect de la tradition qui le porte.

Cependant, je déplore le ton qui est le vôtre quand vous faites allusion à cette «salle [...] de banlieue perdue». Vous manifestez de l'impolitesse à l'endroit de ceux qui ont redonné vie à cette salle de banlieue.

Un bon éditorialiste aurait d'abord su reconnaître la vitalité et l'énergie créatrice des individus qui ont travaillé à la transformation architecturale et technique de nos salles de même qu'à la qualité des spectacles qui y sont présentés. Québec a besoin de toutes ses salles, qu'elles soient au «milieu d'un parking» ou au centre d'une place.

Aussi, votre étroitesse d'esprit est-elle tout simplement déplorable; cette salle, «académique», dites-vous, est pourtant le lieu de toute une activité culturelle qui, souvent, vaut bien toutes les Céline Dion...

FRANÇOISE CANTIN  
Professeuse  
Cégep de Sainte-Foy

## Tous pourris

Le retour en force ou plus précisément le maintien en place des collectivistes semble se préparer au Québec. Hier encore la députée Harel du PQ traçait les grandes lignes de son parti suite à la politique des petits pas avant arrière du gouvernement Bourassa.

Pour elle celle de la politique du saut dans le vide paraissait la meilleure. En effet elle nous propose de faire comme en Scandinavie ou en Autriche: de

tout remettre dans les mains de l'Etat. Le modèle suédois ne suffit plus, et pour cause il bat sérieusement de l'aile.

On va alors proposer des modèles plus collectivistes encore plus foncièrement socialistes où la vie coûte si chère, que seuls les touristes ou sheiks du pétrole milliardaires peuvent en jouir.

Mme Harel vient de nous donner un aperçu du discours que le PQ nous susurrera jusqu'à la prochaine élection provinciale.

Encore une fois, le choix que les Québécois auront sera le suivant: le socialisme en grande avec le PQ ou le socialisme en «steppettes» avec les libéraux.

Pas de solution distincte où le collectivisme qui est en train de nous rendre aussi qu'êtes que l'ancienne URSS serait absent, pas de solution où l'entrepreneurship serait la pierre angulaire, ou l'initiative ne se trouverait pas à la merci des petits et grands crétiens fonctionnaires et politiciens qui se pètent leurs bretelles de «gamiques», d'élastiques politiques, de subventions immorales démontrant pourtant qu'ils dilapident les taxes en plus de prouver qu'ils ne savent pas taxer.

Plutôt que de n'entendre que des politiciens qui inventent des

programmes qui dilapident les biens publics sans donner de résultats, qu'à gaspiller, qu'à acheter de ce fait les votes des électeurs, il faut proposer à la société québécoise, une équipe d'hommes et de femmes qui s'obligent à recréer les conditions propices à la création de richesse, de produits finis et exportables, et ce au prix nécessaire pour assurer la survie du malade.

L'actuel gouvernement n'arrive pas à donner un signal clair autant aux investisseurs qu'aux citoyens ordinaires.

Pour en venir à cette régénération du tissu social économique, il faut que les pressions négatives qui nous sont apportées par l'actuel déficit, pressions négatives dues à des promesses intenables et dépassant nos moyens, cessent.

Et ce ne sont pas ni le PQ ni le Parti Libéral «maintenant doctrinaire» qui auront le courage de créer cet environnement politique salutaire. Ils en sont incapables tous occupés qu'ils sont à dire à un bout de la province, le contraire qu'ils disent ailleurs. C'est la leur conception de la politique. Les électeurs en ont ras le bol.

Luc Racicot  
St-Lambert

## Point de vue

## TPS et TVQ: sommes-nous si masochistes que cela?

par ALAIN BONNIN

Près de deux ans après sa mise en service, la TPS fait toujours grincer les dents des consommateurs, et reste perçue comme le symbole de la fiscalité abusive, l'image du mal dont il ferait bon se débarrasser un jour.

Étrange destin que celui de cette taxe dont la plupart des spécialistes s'accordent à dire qu'elle est plus moderne que l'antique taxe à cascades sur les manufacturiers qu'elle a remplacée, mais qui n'a toujours pas réussi à trouver grâce auprès du public.

La venue de sa cousine provinciale, loin de lui apporter le soutien dont elle avait bien besoin, n'a fait que plonger davantage le consommateur dans l'abattement et la morosité, sinon la révolte.

Une taxe, généralisée en Europe où certains produits supportent une T.V.A. de plus de 30% sans que l'on n'entende pratiquement jamais la moindre protestation à son sujet, peut-elle engendrer encore autant de grogne et de frustration chez nous? Sans doute.

Démagogie et manque de responsabilités d'une opposition plus préoccupée par la perspecti-

ve de se faire du capital politique à court terme que par les intérêts du pays à moyen ou long termes? Assurément.

Invraisemblable incapacité des responsables fédéraux et provinciaux à se mettre d'accord sur un régime unique (ce qui gêne plus d'ailleurs les commerçants et les entreprises que le grand public)? Probablement. Mais la durée et la force du sentiment de révolte qu'inspirent la TPS et la TVQ dépassent ces quelques explications.

C'est un lieu commun de dire que les taxes ne sont jamais agréables à payer, mais qu'en est-il des taxes que l'on paie sans s'en rendre compte? Sait-on que dans le litre de carburant que l'on achète régulièrement, plus de la moitié du prix provient des taxes?

Que l'Hydro-Québec reverse chaque année au gouvernement en taxes déguisées plusieurs centaines de millions de dollars prélevés à même nos factures, que dans les produits que l'on achète quotidiennement figurent, à côté de la TPS et de la TVQ, bien d'autres taxes dont les montants dépassent le plus souvent les prélèvements de ces deux taxes tant décriées: taxes sur les salaires dans la valeur ajoutée des pro-

duits, taxes sur les carburants à l'occasion des multiples opérations de transport qui accompagnent l'acheminement du produit jusqu'au consommateur final, taxes sur les différentes formes d'énergie nécessaires à l'élaboration du produit, taxes municipales prélevées lors des différentes opérations de productions puis de ventes, taxes sur les bénéfices des sociétés?

Pourquoi ces taxes n'inspirent-elles pas au consommateur le même sentiment de révolte? La réponse est très simple: parce que le consommateur les ignore ou du moins n'en a pas une conscience claire dans ses opérations courantes.

Imaginons un instant que la TPS et la TVQ soient intégrées dans les prix affichés mais que les taxes municipales, bien réelles elles aussi dans nos achats quotidiens, doivent être ajoutées avant tout paiement.

Il sera rappelé plusieurs fois par jour au consommateur qu'il paie des taxes municipales, que la différence entre le prix affiché et le prix payé provient de la taxe municipale. Oubliées la TPS et la TVQ. Haro sur la taxe municipale.

Pourquoi faire apparaître l'une plutôt que l'autre et surtout

pourquoi imposer ce coup de poignard au consommateur à chacun de ses achats?

L'argument de «transparence» utilisée pour justifier cette pratique (le consommateur doit connaître la part des taxes dans ce qu'il achète) ne soutient pas l'analyse: les taxes sont très largement supérieures à ce que fait apparaître la pratique actuelle et les taxes de vente mises en évidence aujourd'hui ne représentent qu'une proportion, très variable selon les produits, des taxes réellement payées lors d'une transaction.

Or il s'agit du seul argument sérieux avancé pour défendre ces 7% plus 8% que l'on nous assène à longueur de journée. C'est un peu court, d'autant plus que les inconvénients du système l'emportent très largement sur son prétendu avantage.

Cette pratique est désagréable pour tous les consommateurs puisque ceux-ci ne savent pas exactement combien ils auront à payer en arrivant à la caisse, et la différence est désormais suffisamment importante pour que cela finisse par poser problème au moment du paiement.

Ceci, en particulier, produit un effet très néfaste sur les touristes des pays où cette coutume n'exis-

te pas, c'est-à-dire de presque tous les pays du monde où le prix à payer est le prix affiché.

Elle encourage incontestablement la fraude fiscale et le travail au noir. Combien de consommateurs ne sont pas tentés de proposer un paiement comptant sans trace et sans taxes, lorsque le prestataire d'un service commence à ajouter au prix de base les fameuses TPS et TVQ, alors que la démarche serait beaucoup moins spontanée si le prix de base convenu était déjà toutes taxes?

Surtout, la mise en évidence avec tant d'insistance d'une part des taxes contenues dans chaque produit accroît la frustration des consommateurs (qui n'en n'ont pas vraiment besoin), et les bragues contre un système qui mérite sans doute mieux que le traitement qu'on lui fait subir.

Un des principaux avantages des taxes indirectes comme la taxe de vente est, dans les pays qui adoptent une politique classique à cet égard, de se faire discrète et de parvenir à «ratisser» beaucoup d'argent sans trop de douleur pour le consommateur puisque celui-ci ne s'en rend pas compte directement.

Le Canada, lui, brandit bien haut ses taxes de vente, en sou-

ligne la perception à chaque occasion, enfonce le dard dans la chair du consommateur à chaque achat ou prestation de services.

Une réforme de cette coutume est hautement souhaitable. Probablement difficile à imposer par voie législative (on trouverait sûrement quelques nostalgiques pour invoquer la charte des droits et libertés et s'adresser aux tribunaux), elle passe par une politique d'information destinée à changer les mentalités, quelques mesures incitatives pour encourager les commerçants à s'engager fermement dans cette voie, peut-être quelques ajustements techniques pour en faciliter l'application.

Avantage non négligeable d'une telle réforme, surtout par les temps qui courent: elle ne coûterait à peu près rien. Ce n'est pas elle qui remettrait le Canada sur la voie de la prospérité ni ramènerait de façon ferme les consommateurs vers les boutiques et les fournisseurs de services, mais si elle y contribue modestement en diminuant la morosité ambiante et la grogne des contribuables pourquoi s'en passer?

M. Bonnin est économiste à Montréal

LE MONDE



Des policiers gardent la mosquée principale de New Delhi, en Inde, une cible potentielle des fondamentalistes hindous.

# La violence religieuse cause 220 morts en Inde

NEW DELHI (AP) — Plus de 220 morts, des émeutes dans plusieurs villes et un vent de colère soufflant dans les pays limitrophes à majorité musulmane: les violences inter-religieuses déclenchées la veille par la destruction d'une mosquée à Ayodhya, dans l'État d'Uttar Pradesh (nord de l'Inde), par des extrémistes hindous ont fait tâche d'huile hier, laissant craindre un embrasement général dans le sous-continent indien.

Devant cette flambée de violence, les autorités ont décrété le couvre-feu dans plusieurs dizaines de villes où coexistent hindous et musulmans. Bon nombre des victimes ont trouvé la mort au cours de l'intervention des forces de l'ordre.

La police a ouvert le feu sur des bandes d'agitateurs à Bombay, tuant sept personnes mais les troubles ont gagné les quartiers musulmans de cette ville, la plus grande du pays, où l'on comptait 40 morts en milieu de journée. De fait, le gouvernement a ordonné à l'armée d'intervenir en renfort.

À Ayodhya même, les militants hindous qui avaient rasé dimanche la mosquée Babri édifée en 1528 sur un emplacement qu'ils revendiquent comme le lieu de naissance du dieu Rama ont coulé du ciment pour poser les fondations d'un nouveau temple. «Tout ce qui s'est passé est bien. Cela devait arriver tôt ou tard», a commenté un jeune hindou, interrogé devant l'une des dizaines d'habi-

ne tiendraient pas compte de ce jugement.

À l'étranger, de nombreux incidents ont fait suite à la destruction de la mosquée d'Ayodhya. En particulier au Pakistan, où le gouvernement a mobilisé des milliers de policiers anti-émeutes pour assurer la protection des temples. Des affrontements ont en effet opposé manifestants et forces de l'ordre devant un lieu de culte hindou à Karachi.

«Le temps est venu de lancer une Jihad (guerre sainte) contre l'Inde et libérer les musulmans», a déclaré Ghafour Ahmed, vice-président du Jamaat-e-Islami (Parti de l'Islam). Il a appelé quelque 5 000 de ses partisans, qui criaient «Ecrasez l'Inde» et «Nous allons mourir pour l'Islam», à faire office de volontaires.

D'autres violences visant des temples hindous ont été signalées au Bangladesh, en Afghanistan, dans les Emirats arabes unis et même en Grande-Bretagne. Un temple a ainsi été incendié à Derby (Angleterre), ce qui a conduit le gouvernement britannique à appeler musulmans et hindous, «où qu'ils se trouvent», à «éviter d'autres provocations ou représailles».

# Les Marines arrivent demain en Somalie

MOGADISCIO (AFP) - Les Marines américains devraient être les premiers à débarquer à Mogadiscio où ils arriveront par bateau, demain à l'aube, précédant de peu dans la capitale somalienne un contingent français acheminé par avion.

Ces 1 800 Marines de la Première Force expéditionnaire de Camp Pendleton (Californie) se trouvent, depuis jeudi dernier au large des côtes somaliennes, à bord du navire amphibie Tripoli, et de ses deux bâtiments associés, le Juneau et le Rushmore.

La date de demain a été annoncée de source officielle à Washington, mais certaines informations à Mogadiscio ou Djibouti n'excluaient pas une arrivée dès aujourd'hui.

Les Marines prendront, dans un premier temps, le contrôle du port et de l'aéroport de Mogadiscio, où ils seront ensuite rejoints par environ 16 000 fusiliers marins puis par 10 000 soldats de l'armée de Terre qui se déploieront dans une dizaine de localités où sera acheminée l'aide humanitaire.

Hier, à l'avant-veille de ce débarquement, de violents combats entre factions somaliennes rivales ont fait quarante huit morts et cinquante blessés à Baidoha (sud du pays), a indiqué M. Rick Grant, de l'organisation humanitaire CARE.

Dimanche, au moins 30 personnes avaient été tuées dans la même ville de Baidoha, selon CARE. Des scènes de violence ont également eu lieu à Belet Uen (ouest), où des travailleurs bénévoles ont été expulsés.

Le Dr Sam Toussie, de l'association américaine International Medical Corps, a déclaré que le calme était revenu hier après-midi à Baidoha, qui est un centre de distribution essentiel pour les centaines de milliers de Somaliens mourant de faim. Les organisations d'aide y ont déjà réduit leurs effectifs.

De nombreux hommes armés ont quitté Mogadiscio pour Baidoha avec leurs armes et véhicules, apparemment convaincus que la force multinationale de l'opération « Restore Hope » (rendre l'espoir) va d'abord débarquer à Mogadiscio.

Ces départs expliquent que tout était parfaitement calme hier à l'aéroport comme au port de Mogadiscio.

Une longue piste parfaitement déserte et en très bon état, pres-

que parallèle à la mer dont elle n'est séparée que par quelques centaines de mètres, attend les gros porteurs militaires de la vingtaine de pays participant à l'opération.

Dans l'après-midi d'hier, elle était parfaitement contrôlée par les forces du contingent pakistanais des Nations unies, logé à quelques dizaines de mètres de la tour de contrôle totalement délabrée.

# L'ONU propose d'intervenir au Mozambique

NATIONS UNIES (Reuter) — Le secrétaire-général des Nations unies, Boutros Boutros-Ghali, a proposé hier la création d'une force de maintien de la paix au Mozambique composée de quelque 7 500 militaires, policiers et civils.

Cette force (Onumuz), dont la création éventuelle devra être approuvée par le Conseil de sécurité,

aurait pour mission de superviser l'application de l'accord de paix signé le 4 octobre dernier à Rome par le gouvernement mozambicain du président Joaquim Chissano et les rebelles de la Résistance nationale du Mozambique (Réna-mo) dirigée par Alfonso Dhlakama.

Elle aurait pour tâche de superviser un cessez-le-feu ainsi que le désengagement et la démobilisation des forces militaires en présence, de contribuer à l'organisation d'élections présidentielles et législatives prévues dans un an environ, et de coordonner un vaste programme humanitaire.

Dans son rapport, le secrétaire-général juge nécessaire de mettre des « ressources très substantielles » à la disposition d'Onumuz, spécialement sur le plan militaire. Il se dit convaincu que des élections ne pourront être organisées avec succès que si la situation militaire est totalement maîtrisée.



Boutros Boutros-Ghali

## CONFÉRENCE

Dans le cadre des mercredis du CENTRE D'ÉPANOUISEMENT PSYCHO-CORPOREL



### LE POUVOIR SEXUEL DU COUPLE

ou Comment entretenir le désir sexuel dans le couple?

Animateurs: Louise-Andrée Saulnier, sexologue et Yvon Dallaire, psychologue-axologue

Le mercredi 9 décembre, 19h30

Hôtel Classique 2815, boul. Laurier, Sainte-Foy Stationnement gratuit

Coût: 15\$ Réservation: 687-1165

# FLORIDE

**VOUS RÊVEZ D'UN CONDO AU SOLEIL ET D'UN SUPER INVESTISSEMENT**

**à partir de 66 900 \$ US, phase I**  
**à partir de 99 900 \$ US, phase II**

2 ou 3 chambres, 2 salles de bains, à partir de 1150 pi ca incluant terrasse privée et 3 appareils ménagers, etc.

**LE MEILLEUR RAPPORT QUALITÉ/PRIX POUR UNE LOCATION EXCEPTIONNELLE.**

**LAKE PLACE CONDOMINIUMS**  
WEST PALM BEACH FLORIDA  
FLORIDE 1-800-874-6801

**SOIRÉE D'INFORMATION À 19H30**

**MARDI 8 DÉCEMBRE** Hôtel des Gouverneurs  
3030, boul. Laurier Sainte-Foy (Québec)

Situé sur le bord du lac Clear Lake à seulement un mille de l'intracoastal et à deux milles des magnifiques plages de Palm Beach, à l'est de la 95 et à seulement 2 milles au nord du nouvel aéroport de Palm Beach. Ce magnifique projet ultracurateur de 96 condominiums est à distance de marche d'un golf, d'un des plus grands centres commerciaux du sud de la Floride (ouvert 7 jours par semaine), du nouvel auditorium de Palm Beach et du camp d'entraînement des Expos. Aussi tennis, pavillon, piscine, salle d'exercices, terrasse et plus. FINANCEMENT disponible ou possibilité d'utiliser vos propres REER.

Si vous êtes membre du Club, entrez le code suivant:

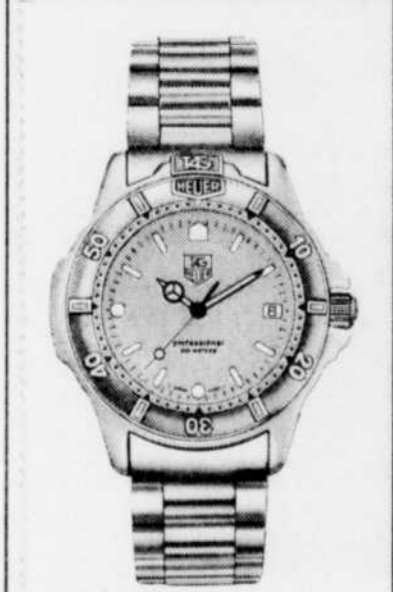
## 09173323

Sinon, composez sans frais, le 1-800-563-8688

**Plus de 3 500 points offerts cette semaine dans LE SOLEIL**

**CLUB Multi points**

**«NE CRAQUEZ PAS SOUS LA PRESSION»**



**à prix imbattable**

**Bijouterie Webster**

Place de la Cité 656-6657  
Place l'Ornière 843-1710  
Place 4-Bourgeois 659-1555  
Galeries Charlesbourg 622-1075

Disponible Place de la Cité seulement

# V O I R D O U B L E

**2 POUR 1** Vous avez bien vu ! Chez Jacques Langlois opticien, **VOIR DOUBLE** signifie que l'on double votre achat. Choisissez deux paires de lunettes complètes et vous ne payez que la plus chère des deux, l'autre est entièrement gratuite pour vous ou pour quelqu'un d'autre.

**50%** Ou si vous achetez une seule paire, ce sera la monture que vous pourrez **VOIR À MOITIÉ PRIX** car tous les modèles en magasin sont réduits de 50% à l'achat des verres.

Même si vous bénéficiez de prix réduits, vous obtenez une qualité supérieure, grâce à notre système exclusif **LANGTECH**, garantie d'une précision et d'une qualité incomparable.

Optométriste sur place pour examen de la vue

**OPTICIEN**  
**Jacques Langlois**

LIMOULOU 455, 3<sup>e</sup> Avenue 523-6690  
STE-FOY 1113, Rte de l'Église 659-3616  
MAIL CENTRE-VILLE 460 St-Joseph 529-9351 (Édifice Holiday Inn)

# Bill Clinton tente d'amadouer les nouveaux élus du Congrès

WASHINGTON - À six semaines de son entrée en fonctions, le futur président des États-Unis, Bill Clinton, effectuée hier et aujourd'hui, une brève mais importante visite à Washington, destinée à gagner à sa cause les dirigeants et les nouveaux membres du Congrès, dont la coopération sera essentielle à la réussite de sa politique.

par Christian CHAISE  
de l'Agence France Presse

Cette visite de deux jours dans la capitale — la deuxième de M. Clinton depuis son élection à la Maison blanche — précède l'annonce, dans les prochains jours, des premières nominations des membres de son gouvernement, en l'occurrence les titulaires des portefeuilles économiques.

Depuis sa victoire sur M. Bush, M. Clinton et ses conseillers ont eu tout loisir de méditer les erreurs commises par le dernier président démocrate, Jimmy Carter, après son arrivée au pouvoir, en 1977.

M. Carter, qui avait lui aussi fait une campagne populiste, avait pris le Congrès à rebrousse poil, mais avait payé très cher cette attitude, les parlementaires bloquant la majorité de ses initiatives.

M. Clinton, qui s'inspire de l'exemple du républicain Ronald Reagan en 1981, préfère, lui, la coopération à la confrontation.

C'est dans ce but qu'il rencontre aujourd'hui les 259 membres démocrates de la chambre des représentants, puis les présidents de commission (tous démocrates) des deux assemblées, et enfin l'ensemble des 110 nouveaux représentants (démocrates et républicains) élus le mois dernier.

« Le président élu veut qu'ils

sachent qu'il désire les écouter et travailler avec eux », a déclaré à Little Rock le porte-parole de Bill Clinton, George Stephanopoulos, à propos de cette rencontre avec

ces 110 nouveaux Représentants.

« Il espère qu'ils seront dès le départ des alliés naturels pour le changement, le progrès et la réforme », a ajouté un proche de M. Clinton, Bruce Lindsey.

Cette rencontre prouve aussi que M. Clinton compte s'appuyer sur tous les parlementaires, au-delà des clivages partisans, bien que son propre parti contrôle les deux assemblées.

La volonté de M. Clinton de travailler étroitement avec le Congrès devrait se traduire par la nomination cette semaine de l'un des membres les plus réputés du Sénat, le démocrate Lloyd Bentsen (Texas), au poste de secrétaire au Trésor. Un autre parlementaire, le représentant Leon Panetta (Californie), est le favori pour le poste de directeur du Budget.



L'équipe de Bill Clinton traite sur ordinateur les 11 000 demandes d'emploi déjà reçues pour les 4000 postes qui s'ouvriront au gouvernement américain. Elle attend au total quelque 100 000 curriculum vitae.

## La Russie reconnaît le droit à la propriété



Boris Eltsine se réjouit de ses victoires à l'arraché au parlement russe, qui lui permettent de poursuivre sa politique réformatrice.

MOSCOU (AFP) - La propriété privée a été inscrite hier pour la première fois dans la Constitution russe parmi les différentes formes de propriété (d'État, communale, etc.), à l'issue d'un vote du congrès des députés de Russie prenant acte des changements survenus dans le pays.

Les députés ont en effet procédé hier au toilettage de la Constitution, afin de la mettre en conformité avec les lois adoptées par le soviet suprême depuis le dernier congrès en avril.

Le camp de Boris Eltsine a par ailleurs largement fait savoir ces derniers jours que le président russe entendait faire confirmer Egor Gaidar à la tête du gouvernement. Il est possible qu'en cas d'é-

chec, le président maintienne à M. Gaidar son statut provisoire de Premier ministre « en exercice », soulignant certains députés dans les couloirs du congrès.

Le rejet d'extrême justesse samedi de deux amendements qui auraient placé le gouvernement sous la tutelle du pouvoir législatif a en effet mécontenté d'importantes factions du congrès, qui ont moins de raisons que jamais d'approuver la candidature d'Egor Gaidar.

« Nous aurions pu négocier » si satisfaction avait été donnée aux députés souhaitant dire leur mot quant à la composition du gouvernement, a ainsi souligné un représentant du groupe « Smena » (membre de la coalition centriste de l'Union civile), M. Sergueï Polozkov, mais dans les conditions actuelles « la candidature d'Egor Gaidar est devenue problématique », a-t-il ajouté.

Les partisans de l'actuel Premier ministre mènent activement campagne pour tenter de convaincre qu'il est le seul capable de mener l'équipe gouvernementale, ne serait-ce que par l'expérience qu'il a acquise.

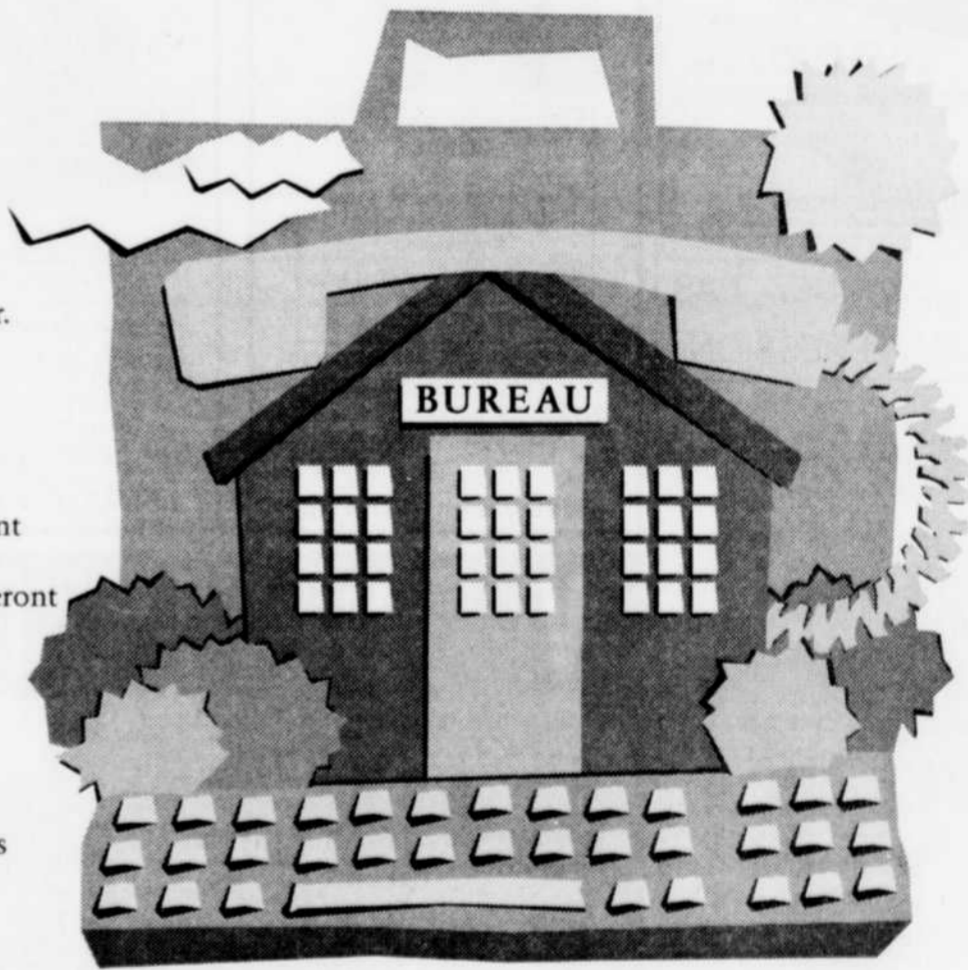
# Le premier centre du bureau à domicile ouvre ses portes à la Téléboutique Bell, Place Laurier.

**B**ell inaugure EN PRIMEUR au profit des travailleurs à domicile de la région de Québec, son premier centre du bureau à domicile dans la Téléboutique Bell de la Place Laurier.

Améliorez vos communications. Optimisez votre efficacité. Nos conseillers-vendeurs vous renseigneront sur les nombreux produits et services qui correspondent aux exigences particulières de votre bureau à domicile. Ils vous proposeront des solutions rentables pour toutes vos télécommunications.

Passez à la Téléboutique Bell, Place Laurier. Véritable centre de télécommunications, elle déborde d'appareils, de systèmes et de services destinés à combler vos besoins.

Profitez-en dès aujourd'hui...



## Bureau à domicile

Téléboutique Bell,  
Place Laurier SEULEMENT  
Entrée #3, 2 700 boul. Laurier, Ste-Foy

**Bell**  
des gens de parole

Aimeriez-vous vivre un grand rêve?

PARTICIPEZ AU CONCOURS

Conte de Noël

À gagner:

10 certificats-cadeaux de la boutique Rosa Borra d'une valeur de 500 \$ qui sera doublée si les gagnant(e)s sont abonné(e)s au Soleil!  
Une possibilité de 1000 \$

Pour doubler, il suffit d'être abonné!

1 certificat-cadeau de la boutique Rosa Borra d'une valeur de 1000 \$ qui sera doublée si le (la) gagnant(e) est abonné(e) au Soleil! De plus, si la personne chanceuse est présente lors du tirage, on ajoutera une somme de 500 \$ au certificat-cadeau.  
Une possibilité de 2500 \$!

Tirages sur place le 18 décembre lors d'un défilé de mode à

Place de la Cité à compter de midi

Valeur totale des prix : de 6000 \$ à 12 500 \$

POUR PARTICIPER:

- Remplissez le coupon qui apparaîtra dans le quotidien Le Soleil du 8 au 17 décembre et postez-le ou déposez-le aux endroits indiqués.
- Les tirages s'effectueront le 18 décembre lors d'un défilé de mode qui se tiendra dans le mall central de Place de la Cité à compter de midi.
- Les règlements sont disponibles au quotidien Le Soleil.

CONCOURS « CONTE DE NOËL »

Remplissez le coupon et déposez-le à la boutique Rosa Borra de Place de la Cité ou postez-le au quotidien Le Soleil, « CONTE DE NOËL », C.P. 15800, Québec (Québec) G1X 8A8.

Nom: \_\_\_\_\_

Adresse: \_\_\_\_\_

Code postal: \_\_\_\_\_

Tél. rés.: \_\_\_\_\_

Question d'habileté mathématique ne sera acceptée:  $4 + 8 \times 6 \div 3 - 6 =$

Aucun fac-similé ou reproduction mécanique ne sera acceptée. Date limite pour la réception du courrier: le 18 décembre à 11 h 30. Un coupon par enveloppe.

UNE COLLABORATION

ROSA BORRA  
UNE LINGÈRE ET ACCESSOIRES

LE SOLEIL  
IL BRILLE POUR TOUT LE MONDE!